VILLE DE GEX
B.P. 407
01174 GEX Cedex

TÉLÉPHONE 04 50 42 63 00
TÉLÉCOPIE 04 50 41 68 77

Courriel : mairie@ville-gex.fr
www.ville-gex.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Gex, le 11 mai 2015

15/01/EB/MB/N°04

COMPTE-RENDU DU 4 MAI 2015
CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : Monsieur DUNAND, Maire
Messieurs PELLÉ, ROBBEZ, CRUYPENNINCK, VENARRE,
Mesdames VANEL-NORMANDIN, MOREL-CASTÉRAN, MOISAN, GILLET, Adjoints.
Messieurs CADOUX, DESAY, PELLETIER, SIGAUD, CHARPENTIER, TURIN, AMIOTTE,
Mesdames ASSENARE, BEERT, JUHAS, SALVI, ZELLER-PLANTÉ, POUZET, FORSTMANN, CHARRE.

POUVOIRS : Mme COURT donne pouvoir à Mme MOREL-CASTÉRAN,
Mr BERTHIER donne pouvoir à Mr DUNAND,
Mr DANGUY donne pouvoir à Mr ROBBEZ,
Mr HELLET donne pouvoir à Mr CADOUX,
Mme HUMBERT donne pouvoir à Mr VENARRE,
Mr IVANEZ donne pouvoir à Mme ASSENARE,
Mme MARET donne pouvoir à Mr PELLÉ,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme BEERT,
Mr REDIER de la VILLATTE donne pouvoir à Mme CHARRE.

SECRÉTAIRE : Monsieur Christian PELLÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que l'assemblée respecte une minute de silence en hommage à Monsieur Jean PEPIN, ancien sénateur et président du Conseil Général de l'Ain, décédé le 3 mai 2015.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2015

Monsieur AMIOTTE précise que ces remarques sur les tarifs et les quotients familiaux ont été insérées dans le point 4 de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 7 avril 2015, alors qu'il s'agissait du point 5.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

un jardin ouvert sur le monde
PAYS DE GEX
Communauté de Communes

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 24 avril 2015)

Élections : tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2016.

ORDRE DU JOUR :

DÉLIBÉRATIONS :

1) Compte administratif 2014 – Commune,
2) Compte administratif 2014 – ZA,
3) Compte administratif 2014 – Forêt,
4) Compte de gestion 2014 – Commune,
5) Compte de gestion 2014 – ZA,
6) Compte de gestion 2014 – Forêt,
7) Affectation du résultat du CA 2014 – Commune,
8) Affectation du résultat du CA 2014 – Forêt,
9) Décision modificative n°2 – Budget Commune 2015,
10) Décision modificative n°1 – Budget ZA 2015,
11) Décision modificative n°1 – Budget Forêt 2015,
12) Modification autorisation de programme – crédit de paiement pour l'extension de l'école de Parozet,
13) Création d'une tarification pour les activités péri-éducatives,
14) Modification du règlement des activités péri-éducatives,
15) Convention de partenariat carte M'RA,
16) Principe de la délégation de service public pour le camping « Les Genêts ».

COMMISSIONS :

1) Commission Urbanisme du 28 avril 2015,
2) Commission Voirie-Bâtiment-Espaces Verts-environnement du 21 avril 2015,
3) Commission Culture du 2 avril 2015,
4) Commission des Affaires Sociales du 7 avril 2015,
5) Commission Scolaire du 14 avril 2015,
6) Commission Finances du 15 avril 2015,
7) Commission Communication et Valorisation du Patrimoine du 23 avril 2015.

QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture des décisions :
  - ✓ Contrat de cession spectacle avec le théâtre des marionnettes de Belfort dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016,
  - ✓ Contrat de mandat pour les contributions numériques ADRC,
  - ✓ Convention d'engagement d'animation avec l'amicale des bouviers Bernois attelés dans le cadre de l'évènement du 19 avril 2015,
  - ✓ Contrat de cession d'un concert dans le cadre de la fête de la musique le 21 juin 2015,

- ✓ Contrat de cession de droits de représentation du spectacle « Cravate Club » le 1er avril 2016 par l'association Carambolage Production dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016,
- ✓ Contrat de vente du spectacle « Bella Ciao » dans le cadre de la fête de la musique le 21 juin 2015,
- ✓ Occupation de la cantine scolaire Perdtemps primaire les 5-6-7 juin 2015 dans le cadre des festivités de la fête de l'Oiseau,
- ✓ Tarifs du camping – saison 2015.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2016

Ont été tirés au sort :

- Monsieur Guillaume BONNAUD
- Monsieur Mathias BROC
- Madame Edith BUATOIS ép. DESSEMOND
- Monsieur Jean-Luc CARRIER
- Madame Françoise CHANEL
- Madame Delphine CONGE
- Madame Cécile FAVRE
- Monsieur Jean-Pierre LUZZI
- Madame Marie-France MARTINEZ ép. NASCIMENTO
- Madame Brigitte GROSSIORD
- Monsieur Thierry JEANNEROD
- Monsieur Patrick MONNOIRE
- Madame Ludivine MORIO
- Monsieur Ali OUERGHI
- Monsieur Brice PECHOUX
- Madame Paulette PECHOUX ép CRETIN
- Madame Nadine RELOT ép. BAILLY
- Madame Pascale RODRIGUEZ-FARINA
- Madame Corinne SAMARD ép. BOURIOT
- Monsieur Nicolas SAURAIN
- Madame Annick SOUBAUX ép. DUBEE
- Madame Valérie VESCO
- Monsieur Michaël WOLFSON
- Madame WURIER Jennifer

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les prévisions de dépenses en investissement s'élevaient à 18.348.735,77 € dont 4.377.207,56 € reportés de 2013 sur 2014.

Les dépenses d'équipement réalisées sont arrêtées à 4 994 157.31 € pour 14.882.985,77 € inscrits au budget 2014. Le pourcentage de réalisation est donc de 33.56 %.

Il était, en 2013, de 45,02 %.

Les restes à réaliser 2014 s'élèvent à 2 465 482.13 € (la liste est annexée au CA).

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement réalisées ont été financées par :

- Emprunt : 0 €
- Subventions et participations : 155 777.05 €
- Fonds propres constitués par FCTVA et TLE : 1 371 211.79 €
- Fonds dégagés de la section de fonctionnement : 3 467 168.47 €

Les restes à réaliser 2014 s'élèvent à 703 000 € (la liste est annexée au CA).

RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT :

En 2013, le résultat de l'exercice était excédentaire de 509.639,97 €. En 2014, il est déficitaire de 1 202 038,76€ compte tenu de l'excédent antérieur le résultat de clôture de la section investissement sera déficitaire de 692 398.79€.

Ce déficit ainsi que celui des reports sera couvert par l'excédent dégagé du résultat de clôture de la section fonctionnement 9 525 292.09 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles augmentent de 4.03% par rapport à 2013.

Les charges générales diminuent de 1.53 %.

Les charges de personnel augmentent de 8.09 %.

Les autres charges augmentent de 5.11 %.

Les charges exceptionnelles diminuent.

Les explications des évolutions sont exposées dans les documents examinés en commission des finances, remis avec le compte-rendu de celle-ci.

Les frais financiers diminuent de 6.42 %. Nous avons consolidé en 2012, un emprunt souscrit en 2009 pour 2.651.000,00 € (Euribor +0,45 %). Cet emprunt ne fait courir aucun frais financier depuis septembre 2012 puisque nos excédents de trésorerie conséquents nous ont permis d'user de la faculté de remboursement temporaire. La baisse des taux révisables en 2014 ainsi que la réduction de l'encours de la dette contribuent à la diminution de nos frais financiers.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 2.28% % par rapport à 2013. En 2013 les recettes de fonctionnement avaient été amplifiées du fait de l'encaissement en 2013 de recettes de 2012. Corrigée, la progression des recettes est de 1.46% entre 2013 et 2014.

RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT :

Le résultat de l'exercice 2014 est de : 3 498 246.19 €, compte tenu du résultat antérieur le résultat de clôture est de : 9 525 292.09 € dont une partie permettra, comme exposé ci-dessus, de couvrir le déficit constaté en investissement après reprise des reports.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	7 249 954.99 €
DEPENSES :	8 451 993.75 €
Résultat de l'exercice (déficitaire) :	1 202 038.76 €
Résultat antérieur (excédentaire) :	509 639.97 €
Déficit de clôture de l'exercice :	692 398.79 €

Les reports en dépenses d'investissement s'élèvent à 2 465 482.13 €, en recettes à 703 000.00 €, soit un déficit de 1 762 482,13 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	14 099 809.95 €
DEPENSES :	10 601 563.76 €
Résultat de l'exercice (excédent) :	3 498 246.19 €
Excédent antérieur reporté:	6 027 045.90 €
Excédent de clôture de l'exercice :	9 525 292.09 €

Monsieur AMIOTTE : *« page 3 du CA de la Commune, les ratios nationaux ne figurent pas, effectivement ceux de 2014 ne sont pas connus.*
Les ratios communiqués en 2013, lors du vote du CA, ne correspondent pas pour certains à ceux communiqués par le site du ministère, pour ce qui concerne la Commune ».
La liste des relevés effectués par Mr AMIOTTE est remise au Directeur Général des Services.

Monsieur le Maire *« Les réponses vous seront apportées, mais je tiens à relativiser, ces ratios qui ne tiennent pas compte du contexte particulier de chaque Commune.*

Monsieur AMIOTTE : *« Il y a beaucoup d'explications dans le document qui nous a été remis. Je constate que les charges de personnel sont en augmentation très importante ; j'espère que l'on parviendra à limiter ces engagements avec les mutualisations et les transferts ».*

Monsieur le Maire : *« Je suis chargé de l'établissement d'un plan de mutualisation au niveau de la CCPG.*

Dans un premier temps la mutualisation risque d'avoir l'effet inverse de celui que l'on attend. En effet, beaucoup de Communes, petites et moyennes, attendent dans le cadre de ce plan, de pouvoir bénéficier de compétences ou de services qu'elles n'ont pas actuellement car elles ne peuvent pas les assumer pour des questions d'échelle ou de moyens.

Pour la Commune, nous avons gelé 5 postes portant sur des compétences dont nous avions besoin pour un fonctionnement plus sécurisant de la collectivité face à l'accroissement des normes, des réglementations et à l'augmentation de la complexité juridique de certains domaines (marché, urbanisme, statut, etc…).

Nous avons cependant dû répondre à l'obligation de prendre en charge de nouvelles activités : APE (mise en place par un chargé de mission – nouveau personnel).

Un certain nombre de points conduisant à l'augmentation en 2014 des charges du personnel ont été souligné dans les documents remis à la Commission (recensement, augmentation des cotisations patronales retraite notamment.)

Je voudrais également souligner que notre Commune, qui devrait avoir à l'objectif 2017 13000 habitants, ne s'est pas doté de service que des Communes de notre taille voir plus petites mettent en place, par exemple « La Communication ».

Depuis de nombreuses années, nous avons toujours veillé à la réalisation d'économie et ça va continuer.

Les services recherchent les moyens d'en faire plus. En 2015, nous avons réduit les participations aux organismes extérieurs.

La problématique des collectivités, nous l'avons longuement évoqué au cours des différents débats sur les questions budgétaires, c'est la réduction des recettes. Etant donné les ponctions de l'Etat effectuées depuis 3 ans et qui vont se poursuivre, beaucoup de collectivités auront des difficultés à financer le fonctionnement.

Nous souhaitons, tant que nous le pouvons encore, doter la ville des équipements dont elle a besoin, c'est pour ceci que notre effort porte sur l'investissement. »

Monsieur AMIOTTE : *« En investissement, nous avons un taux de réalisation extrêmement faible ».*

Monsieur le Maire : *« Monsieur AMIOTTE, vous connaissez la réponse, mais c'est le jeu de poser la question. Pour avoir un bon taux de réalisation, le mieux c'est de ne pas investir.*

Je souligne que nous avons réalisé des investissements importants au Turet, avenue Francis Blanchard, extension école, dont la réalisation s'étend sur plus d'un exercice budgétaire et dont il convient d'anticiper le financement si l'on veut limiter le recours à l'emprunt.

Si l'on retire ces investissements conséquents, le taux de réalisation est satisfaisant. Je souligne que l'ensemble des études prévues au budget ont été lancées. Ceci permettra rapidement de caler la réalisation des projets. »

Monsieur AMIOTTE : *« Concernant la dette, je ne comprends pas, nous nous désendettons et l'amortissement de la dette augmente. Serait-il possible d'avoir la dette par établissement financier ? ».*

Monsieur le Maire : *« Ce n'est pas possible puisque, depuis plusieurs années, nous n'empruntons plus, l'encours de la dette diminue. L'encours de la dette ne peut augmenter d'autant que les intérêts baissent.*

Nous apporterons les réponses et les explications à vos interrogations. Je souligne que nous avons eu des soucis d'écriture avec l'emprunt révolving ».

♦ DÉLIBÉRATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente et ses annexes,

VU l'état des restes à réaliser,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 15 avril 2015,

Après avoir ouï la présentation du dit document,

Le Conseil Municipal est présidé par Monsieur PELLÉ.

Le Président demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2014 qui leur a été présenté, dont les résultats sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	7 249 954.99 €
DEPENSES :	8 451 993.75 €
Résultat de l'exercice (déficitaire) :	1 202 038.76 €
Résultat antérieur (excédentaire) :	509 639.97 €
Déficit de clôture de l'exercice :	692 398.79 €

Les reports en dépenses d'investissement s'élèvent à 2 465 482.13 €, en recettes à 703 000.00 €, soit un déficit de 1 762 482,13 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	14 099 809.95 €
DEPENSES :	10 601 563.76 €
Résultat de l'exercice (excédent) :	3 498 246.19 €
Excédent antérieur reporté:	6 027 045.90 €
Excédent de clôture de l'exercice :	9 525 292.09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2014.

Mesdames CHARRE, FORSTMANN, POUZET, Messieurs REDIER de la VILLATTE (procuration), AMIOTTE, CHARPENTIER et TURIN se sont abstenus.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - ZA

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le résultat de clôture de ce budget, toutes sections confondues, est déficitaire.

Des deux entreprises qui occupaient les lieux, l'une à racheter, le local disponible depuis 2 ans a été attribué à l'entreprise BC CHARPENTE au cours de l'année 2014.

La commune, en 2014, devait verser 51 507.69 €, somme prévue au budget 2014. Cette écriture n'a pas été faite.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	7 000.00 €
Dépenses de l'exercice :	21 668.16 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	14 668.16 €
Résultat antérieur déficitaire:	23 707.69 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	38 375.85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	0.00 €
Dépenses de l'exercice :	0.00 €
Résultat de l'exercice:	0.00 €
Résultat antérieur:	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice :	0.00 €

Le résultat des deux sections confondues est déficitaire : 38 375.85 €

♦ DÉLIBÉRATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - ZA

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente et ses annexes,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 15 avril 2015,

Après avoir ouï la présentation du dit document par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal est présidé par Monsieur PELLÉ.

Le Président demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2014 – ZA qui leur a été présenté dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	7 000.00 €
Dépenses de l'exercice :	21 668.16 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	14 668.16 €
Résultat antérieur déficitaire:	23 707.69 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	38 375.85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	0.00 €
Dépenses de l'exercice :	0.00 €
Résultat de l'exercice:	0.00 €
Résultat antérieur:	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice :	0.00 €

Le résultat des deux sections confondues est déficitaire : 38 375.85 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif ZA de l'exercice 2014.

Mesdames CHARRE, FORSTMANN, POUZET, Messieurs REDIER de la VILLATTE (procuration) et CHARPENTIER se sont abstenus.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - FORÊT

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Les résultats budgétaires de l'exercice, pour ce qui concerne ce budget, sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	55 220.90 €
Dépenses de l'exercice :	65 180.24 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	9 959.34 €
Résultat antérieur déficitaire:	42 208.04 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	52 167.38 €

Il est précisé qu'aucun reste à réaliser n'a été maintenu

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	200 693.97 €
Dépenses de l'exercice :	110 194.97 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	90 499.00 €
Résultat antérieur excédentaire :	165 406.26 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	255 905.26 €

♦ DÉLIBÉRATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - FORÊT

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 15 avril 2015,

VU les restes à réaliser,

Après avoir ouï la présentation du dit document par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal est Présidé par Monsieur PELLÉ.

Le Président demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2014 – Forêt qui leur a été présenté dont les résultats sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	55 220.90 €
Dépenses de l'exercice :	65 180.24 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	9 959.34 €
Résultat antérieur déficitaire:	42 208.04 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	52 167.38 €

Il est précisé qu'aucun reste à réaliser n'a été maintenu

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	200 693.97 €
Dépenses de l'exercice :	110 194.97 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	90 499.00 €
Résultat antérieur excédentaire :	165 406.26 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	255 905.26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif forêt de l'exercice 2014.

Mesdames CHARRE, FORSTMANN, et Monsieur REDIER de la VILLATTE (procuration) se sont abstenus.

4. COMPTE DE GESTION 2014 - COMMUNE

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses.

Il retrace le flux des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire, il doit concorder avec le compte administratif.

♦ SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	7 249 954.99 €
DEPENSES :	8 451 993.75 €
Résultat de l'exercice (déficitaire) :	1 202 038.76 €
Résultat antérieur (excédentaire) :	509 639.97 €
Déficit de clôture de l'exercice :	692 398.79 €

Les reports en dépenses d'investissement s'élèvent à 2 465 482.13 €, en recettes à 703 000.00 €, soit un déficit de 1 762 482.13 €.

♦ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	14 099 809.95 €
DEPENSES :	10 601 563.76 €
Résultat de l'exercice (excédent) :	3 498 246.19 €
Excédent antérieur reporté:	6 027 045.90 €
Excédent de clôture de l'exercice :	9 525 292.09 €

♦ DÉLIBÉRATION

COMPTE DE GESTION 2014 - COMMUNE

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 4 mai 2015 approuvant le compte administratif 2014,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 15 avril 2015,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présenté par le Receveur est en tout point conforme au Compte Administratif, que les dépenses et les recettes ordonnées par le Maire ont été reprises par le Receveur Municipal,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion avec la réserve suivante : non prise en charge par Monsieur Le Receveur des écritures d'intégration transmises par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion assorti de la réserve suivante : non prise en charge par Monsieur Le Receveur des écritures d'intégration transmises par la collectivité.

5. COMPTE DE GESTION 2014 - ZA

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses.

Il retrace le flux des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire, il doit concorder avec le compte administratif.

Les résultats sont en tout point conforme au compte administratif 2014.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	7 000.00 €
Dépenses de l'exercice :	21 668.16 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	14 668.16 €
Résultat antérieur déficitaire:	23 707.69 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	38 375.85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	0.00 €
Dépenses de l'exercice :	0.00 €
Résultat de l'exercice :	0.00 €
Résultat antérieur :	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice :	0.00 €

Le résultat des deux sections confondues est déficitaire : 38 375.85 €
Le compte de gestion détaillé est à votre disposition au secrétariat du Maire.

♦ DÉLIBÉRATION

COMPTE DE GESTION 2014 - ZA

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 4 mai 2015 approuvant le compte administratif 2014,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 15 avril 2015,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présenté par le Receveur est en tout point conforme au Compte Administratif, que les dépenses et les recettes ordonnées par le Maire ont été reprises par le Receveur Municipal Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2014.

6. COMPTE DE GESTION 2014 - FORÊT

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses.

Il retrace le flux des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire, il doit concorder avec le compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	55 220.90 €
Dépenses de l'exercice :	65 180.24 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	9 959.34 €
Résultat antérieur déficitaire :	42 208.04 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	52 167.38 €

Il est précisé qu'aucun reste à réaliser n'a été maintenu

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	200 693.97 €
Dépenses de l'exercice :	110 194.97 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	90 499.00 €
Résultat antérieur excédentaire :	165 406.26 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	255 905.26 €

Le compte de gestion détaillé est à votre disposition au secrétariat du Maire.

♦ DÉLIBÉRATION

COMPTE DE GESTION 2014 - FORÊT

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 4 mai 2015 approuvant le compte administratif 2014,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 15 avril 2015,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présenté par le Receveur est en tout point conforme au Compte Administratif, que les dépenses et les recettes ordonnées par le Maire ont été reprises par le Receveur Municipal,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2014.

7. AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Au terme de la présentation du CA 2014 de la Commune, nous venons de constater que :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	7 249 954.99 €
DEPENSES :	8 451 993.75 €
Résultat de l'exercice (déficitaire) :	1 202 038.76 €
Résultat antérieur (excédentaire) :	509 639.97 €
Déficit de clôture de l'exercice :	692 398.79 €

Les reports en dépenses d'investissement s'élèvent à 2 465 482.13 €, en recettes à 703 000.00 €, soit un déficit de 1 762 482.13 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	14 099 809.95 €
DEPENSES :	10 601 563.76 €
Résultat de l'exercice (excédent) :	3 498 246.19 €
Excédent antérieur reporté :	6 027 045.90 €
Excédent de clôture de l'exercice :	9 525 292.09 €

Considérant que le résultat de la section investissement est déficitaire de 692 398.79 € après reprises des résultats antérieurs,

il vous est proposé d'affecter 2.454.880,92 € afin de couvrir le déficit constaté et les dépenses d'investissement reportées.

Le solde du résultat de fonctionnement : 7 070 411,17 € étant reporté au budget supplémentaire en section de fonctionnement.

♦ DÉLIBÉRATION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE

VU le CA 2014,

VU la note de synthèse,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 15 avril 2015,

CONSIDÉRANT le résultat de fonctionnement constaté au CA 2014 : 9 525 292,09 € et les restes à réaliser 2014 reportés sur 2015, 2 465 482,13 € en dépenses et 703 000,00 € en recettes,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, le résultat de la section d'investissement étant déficitaire de 692 398,79 €, d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement : 2.454.880,92 € pour combler ce déficit et couvrir le financement des dépenses reportées.

Le solde du résultat de fonctionnement : 7 070 411,17 € étant reporté en excédent de fonctionnement antérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter la somme de 2 465 482,13 € en section d'investissement du budget 2015 article 1068,

- **DÉCIDE** d'inscrire le solde du résultat de fonctionnement 2014 : 7 070 411,17 € au compte 002 excédent antérieur de la section de fonctionnement du budget 2015.

8. AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - FORÊT

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Nous avons constaté les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	55 220.90 €
Dépenses de l'exercice :	65 180.24 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	9 959.34 €
Résultat antérieur déficitaire :	42 208.04 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	52 167.38 €

Il est précisé qu'aucun reste à réaliser n'a été maintenu

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	200 693.97 €
Dépenses de l'exercice :	110 194.97 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	90 499.00 €
Résultat antérieur excédentaire :	165 406.26 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	255 905.26 €

Il est donc proposé, le résultat de la section de fonctionnement étant excédentaire, d'affecter 52 167.38 € en investissement pour combler le déficit constaté de cette section. Le solde du résultat constaté en fonctionnement 203 737.88 €, en report antérieur de la section de fonctionnement.

♦ DÉLIBÉRATION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - FORÊT

VU la note de synthèse,

VU le CA 2014,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 15 avril 2015,

CONSIDÉRANT la situation financière du budget forêt,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2014, en section investissement pour 52 167,38 € au compte 1068, le solde de 203 737,88 € étant inscrit en report antérieur de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat 2014 conformément aux propositions de Monsieur le Maire.

9. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE 2015

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement compte tenu des modifications proposées sera équilibrée à : 16 618 393.42 €.

DÉPENSES :

Reprise des restes à réaliser pour : 2 465 482,13 €

Reprise du déficit constaté en 2014 : 692 398,79 €

Dépenses nouvelles (le détail a été présenté en commission des finances), 7 385 212.50 €, les plus importantes sont :

- 176 500 € : la diminution comptable annuelle du plafond de l'encours n'a pas été enregistrée en 2012. Il s'agit d'une régularisation.
- 60 000 € étude centre ville (montant après consultation).
- 566 500 € Creux du Loup : enfouissement des réseaux et partie basse.
- 1 000 000 € : travaux rue des Vertes Campagnes.
- 620 000 € : travaux inscrits au budget 2014 dont les dépenses n'ont pas été engagées avant la fin de l'exercice.
- 3 016 612,50 € pour extension de l'école Parozet.
- 1 300 000 € pour l'acquisition de 2 emplacements réservés (crèche et Parozet).
- 76 000 € prévus pour hangar CTM qui avait été retiré en DM pour financer eaux pluviales Parozet.
- 225 000 € extension cimetière.

RECETTES :

Affectation pour partie de l'excédent en fonctionnement 2014 de manière à combler le déficit constaté après reprise du résultat d'investissement en reportant les restes 2014 : 2 454 880,92 €

Reprise des restes à réaliser pour :	703 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement :	7 320 549,05 €
Régularisation en recettes des mandats collège (solde) :	64 563,45 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section fonctionnement, compte tenu des modifications proposées, sera équilibrée à 21 544 149,05 €.

DÉPENSES :

Les nouvelles dépenses portent sur les points suivants :

- Virement à la section investissement : 7 320 549,05 €
- Autres dépenses 25 600,00 €
  (détail dans document remis en commission finances.)

Une dépense de 50 000,00 € destinés à financer le déficit du budget annexe forêt est retirée.

RECETTES :

- 002 : reprise excédent de fonctionnement constaté au CA 2014 diminué du montant affecté en investissement :
  7 070 411,17 €

- Ajustement des produits fiscaux en + et en – en fonction des éléments communiqués en mars 2015 par les services fiscaux :
  + 198 000,00 €

- Ajustement des compensations en + et en – en fonction des éléments communiqués en mars 2015 par les services préfectoraux :
  - 1 000,00 €

- Ajustement des dotations en + et en – en fonction des éléments communiqués en mars 2015 par les services préfectoraux :
  37 000.00 €

- Reversement du budget annexe forêt :
  41 737.88 €

Monsieur le Maire : *« Je propose de modifier le projet examiné en Commission Finances le 15 avril 2015, en transférant 12 000 € de l'opération 221 021 extension Parozet, à l'opération 172 168 rétention EP Creux du Loup Pitegny, en effet des études destinées à définir le calibrage et la superficie de cet ouvrage ont été lancées récemment.*

Cette modification ne change pas l'équilibre général de la Décision Modificative proposée ».

♦ DÉLIBÉRATION

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE 2015

VU la note de synthèse,

VU le budget primitif 2015,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 15 avril 2015,

VU la délibération du CA 2014 du 4 mai 2015,

VU les restes à réaliser 2014,

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver les modifications du budget 2015 proposées dans le document annexé à la présente.

Le budget de la Commune, après ces modifications, sera équilibré à 16 618 393,42 € en investissement et à 21 544 149,05 € en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 5 voix contre (Mesdames POUZET, FORSTMANN, Messieurs CHARPENTIER, TURIN et AMIOTTE),

- **APPROUVE** les modifications proposées dans le document annexé à la présente.

Madame CHARRE et Monsieur REDIER de la VILLATTE (procuration) se sont abstenus.

10. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ZA 2015

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le déficit constaté en 2014, au budget ZA, s'élève à 38 375.85 €. La modification concernant ce budget est simplement d'apporter une somme équivalente pour combler le déficit provenant du budget communal.

♦ DÉLIBÉRATION

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ZA 2015

VU la note de synthèse,

VU le budget primitif 2015,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 15 avril 2015,

VU la délibération portant sur le CA 2014 du 4 mai 2015,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les modifications du budget ZA proposées dans le document annexé à la présente.

Le budget de la ZA, après ces modifications, sera équilibré à 70 375,85 € en fonctionnement. La section investissement demeurant inchangée à 5 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications proposées dans le document annexé à la présente.

Madame CHARRE et Monsieur REDIER de la VILLATTE (procuration) se sont abstenus.

11. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET FORÊT 2015

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Lors du vote du budget primitif 2015, les résultats du CA 2014 n'étaient pas connus. Nous avions donc prévu, pour financer les travaux retenus en forêt communale, le versement par le budget principal de 50 000,00 €.

Les résultats venant d'être constatés, pour mémoire : déficit en investissement de 52 167,38 € ; excédent de fonctionnement de 255 905,26 €, vous avez décidé d'affecter un montant de 52 167,38 € en recettes d'investissement, article 1068, afin de combler le déficit d'investissement 2014.

L'excédent antérieur à reporter en recettes de fonctionnement sera donc de 203 737,88 €.

Il vous est donc proposé :

- ✓ de retirer au 7552 en recette, le versement précité de 50 000 € qui a permis d'engager les travaux que vous aviez décidés de réaliser le 8 décembre 2014.
- ✓ d'ajouter en dépenses de fonctionnement :
  - Au 61524 : 100 000 € afin de financer les dépenses d'abattage et de débardage des coupes sous contrat, dont nous avons toujours autant de mal étant donné le peu de lisibilité des documents ONF, à mesurer l'impact.
  - Au 6282 : 12 000 € pour les frais de gardiennage de la forêt, puisque l'ONF a émis pour ceux-ci une facture de 25 000 € dont étant donné ce qui précède, il est impossible d'effectuer la vérification. Des explications ont été demandées à L'ONF.
  - Au 6522 : 41 737.88 € reversement au budget Commune (équilibre du budget forêt).

Il s'agit de reprendre dans le budget forêt 2015 ces éléments.

♦ DÉLIBÉRATION

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET FORÊT 2015

VU la note de synthèse,

VU le budget primitif 2015,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 15 avril 2015,

VU la délibération portant sur le CA 2014 du 4 mai 2015,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les modifications du budget Forêt, présentées dans le document annexé à la présente.

Le budget Forêt, après ces modifications, sera équilibré à 127 267,38 € en investissement et à 334 237,88 € fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications proposées dans le document annexé à la présente.

12. MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDIT DE PAIEMENT POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE DE PAROZET

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le 2 mars 2015, le Conseil Municipal a mis en place une autorisation de programme pour l'école Parozet et modifié le budget pour permettre à Monsieur Le Maire de signer le marché de maitrise d'œuvre à intervenir.

Le budget prévisionnel estimé pour ce projet est de 8 640 000 €.

Actuellement cette somme n'est pas disponible.

Le plan de financement du projet (délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2014) était le suivant, pour une somme de 7 164 179 € HT :

- Emprunt : 2 400 000 €,
- Participation PUP : 1 366 000 €,
- Subvention : 904 500 €,
- Fonds disponibles : 2 493 679 €.

Les travaux seront réalisés sur les exercices 2015-2016-2017-2018.

La constatation du résultat 2014 permet de disposer d'une partie des sommes disponibles pour la construction de l'école, produit de la vente du terrain de Château Gagneur.

Il est nécessaire de les inscrire au budget.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable jusqu'à son annulation, sans limitation de durée et peut être révisée.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

L'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il vous est donc proposé de modifier l'autorisation de programme pour la construction de l'école PAROZET, étant précisé que la TVA est préfinancée sur les fonds libres.

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
crédits de paiement prévisionnels	3 916 613 €	1 012 000 €	1 983 387 €	1 728 000 €		8 640 000 €
recettes prévisionnelles						
fond propre	3 916 613 €			40 887 €		3 957 500 €
emprunt			1 110 887 €	1 289 113 €		2 400 000 €
subvention			506 500 €	398 000 €		904 500 €
PUP		1 012 000 €	366 000 €			1 378 000 €
	3 916 613 €	1 012 000 €	1 983 387 €	1 728 000 €		8 640 000 €

♦ DÉLIBÉRATION

MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDIT DE PAIEMENT POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DE PAROZET

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 2 mars 2015,

VU le budget 2015,

VU la délibération du 8 décembre 2014 portant sur le programme d'extension de l'école PAROZET,

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M14,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) approuvé le 2 mars 2015, pour l'extension de l'école PAROZET :

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
crédits de paiement prévisionnels	3 916 613 €	1 012 000 €	1 983 387 €	1 728 000 €		8 640 000 €
recettes prévisionnelles						
fond propre	3 916 613 €			40 887 €		3 957 500 €
emprunt			1 110 887 €	1 289 113 €		2 400 000 €
subvention			506 500 €	398 000 €		904 500 €
PUP		1 012 000 €	366 000 €			1 378 000 €
	3 916 613 €	1 012 000 €	1 983 387 €	1 728 000 €		8 640 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2015, indiqués dans le tableau ci-dessus.

13. CRÉATION D'UNE TARIFICATION POUR LES ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES (APE)

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Les activités péri-éducatives ont été mises en place en septembre 2014 dans les écoles publiques de la ville.

En raison du coût élevé de ces activités (604 € / enfant / an), gratuites en 2014-2015 par ailleurs pour les familles, il a été évoqué la possibilité de changer l'organisation des APE. La ville de Gex propose 4 heures d'activités au lieu des 3 imposées par la loi.

Cependant, après avoir recueilli les avis des enseignants et des parents délégués, un consensus sur l'organisation actuelle s'est dégagé.

L'organisation actuelle sera maintenue.

Afin de diminuer la charge communale, il est proposé que les APE soient payantes.

Le tarif institué devant cependant rester raisonnable pour ne pas accentuer les difficultés pour les familles les moins aisées.

Le tarif sera forfaitaire, quel que soit le nombre de jours et la période de fréquentation.

Les tarifs proposés seraient appliqués suivant le système de tranches et de calcul du quotient familial défini antérieurement :

✓	inférieur à 345 :	0 €
✓	345 à 690 :	50 €
✓	690 à 900 :	80 €
✓	900 à 1500 :	120 €
✓	supérieur à 1500 :	150 €

Monsieur le Maire : *« Je souligne que le souhait est de réduire les coûts par la collectivité, mais que la gratuité a été maintenue pour les foyers ayant les revenus les plus faibles, afin de ne pas les inciter à retirer leurs enfants des APE ».*

♦ DÉLIBÉRATION

CRÉATION D'UNE TARIFICATION POUR LES ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCTIVES

VU la commission scolaire du 14 avril 2015,

VU la note de synthèse,

VU les délibérations du 12 avril 2010 et du 4 juillet 2011 fixant les règles de détermination du quotient familial et les tranches de facturation,

CONSIDÉRANT :

- d'une part, que la Commune souhaite maintenir l'organisation actuelle des activités péri-éducatives d'1 heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
- d'autre part, que la Commune souhaite réduire sa participation financière aux activités péri-éducatives sans mettre en difficultés les familles les plus modestes,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de créer une tarification forfaitaire annuelle quels que soient le nombre de jours de fréquentation et la date de l'inscription,
- d'appliquer à ce service le mode de détermination du quotient familial et les tranches arrêtées pour l'ensemble des services communaux,
- d'adopter les tarifs suivants pour le service des activités péri-éducatives, à compter du 1er septembre 2015,
    - Revenu égal ou inférieur à 345 : 0 €
    - Revenu supérieur à 345 : 50 €
    - Revenu supérieur à 690: 80 €
    - Revenu supérieur à 900: 120 €
    - Revenu supérieur à 1500 : 150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

14. MODIFICATION DU REGLEMENT DES ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le règlement des activités péri-éducatives mis en place à la rentrée scolaire 2015/2016 doit intégrer les modifications concernant :

- La tarification pour les activités péri-éducatives,
- Les modalités de paiement : il est proposé que le paiement intervienne dans le mois qui suivra le début des activités. Il pourra être effectué dans les mêmes conditions que pour les services de restauration, périscolaire et ALSH,
- La démarche d'inscription :

  l'inscription aux APE par période de vacances à vacances, soit 5 par année, est lourde à gérer, tant pour les familles que pour la mairie. Dans un souci de simplification, la commission scolaire lors de sa réunion du 14 avril dernier a proposé d'instaurer une seule inscription annuelle.

♦ DÉLIBÉRATION

MODIFICATION DU REGLEMENT DES ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

VU la commission scolaire du 14 avril 2015,

VU la note de synthèse,

VU la délibération en date du 12 mai 2014 approuvant le règlement des APE,

VU la délibération du 4 mai 2015 portant sur la création d'un tarif forfaitaire annuel pour les activités péri-éducatives,

CONSIDÉRANT :

- La mise en place d'une tarification pour les activités péri-éducatives à compter du 1er septembre 2015,
- La modification du système d'inscription pour les activités péri-éducatives à compter du 1er septembre 2015,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter le règlement des activités péri-éducatives annexé à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

15. CONVENTION DE PARTENARIAT CARTE M'RA

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La carte M'RA est remise gratuitement par la région aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Cette carte à puce nominative est à conserver pendant toute la scolarité. Elle est créditée d'avantages rechargeables chaque année.

L'avantage cinéma permet de couvrir l'achat de 5 places de cinéma dans les salles et les festivals de cinéma partenaires du dispositif, sur la base d'un tarif de 5 € l'entrée, avec une participation de 1 € acquittée par le jeune à chaque entrée, la Région prenant à sa charge le paiement du solde de 4 €.

La demande est en augmentation au cinéma par les jeunes de Gex pour une prise en compte de cette carte, surtout depuis l'installation de la 3D.

Au niveau du fonctionnement, le jeune se présente au cinéma avec sa carte pour assister à une séance. On débite la carte d'une entrée sur un terminal de paiement électronique mis à disposition par la région gratuitement.

♦ DÉLIBÉRATION

CONVENTION DE PARTENARIAT CARTE M'RA

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention,

CONSIDERANT qu'il convient de préciser les modalités du partenariat entre la Région Rhône Alpes et le cinéma municipal de Gex dans la mise en œuvre du dispositif de la carte M'RA,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat carte M'RA avec la région Rhône Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

16. PRINCIPE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE CAMPING « LES GENÊTS »

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le contrat du camping municipal arrive à son terme le 30 avril 2016.

La procédure de désignation d'un nouveau candidat répondant à un formalisme rigoureux est assez longue. Il convient donc de la lancer dès maintenant (10 à 12 mois) si l'on veut avoir un candidat pour l'été prochain.

Il vous est proposé de retenir, pour la gestion du camping, le mode de la délégation de service public car en termes de gestion, il est plus approprié que la gestion communale directe.

En effet, celle-ci nécessiterait des frais de personnel important en personnel pour assurer la continuité du service et le développement de compétences industrielles et commerciales liés au tourisme et à l'hébergement qui ne sont pas dans les attributions d'un service public.

Les règles de la comptabilité publique, séparation de l'ordonnateur et du comptable, l'application du code des marchés, ne permettent pas la souplesse et réactivité que nécessite ce secteur.

Le principe de la délégation a déjà été retenu antérieurement en 2009, pour la période 2010 - 2016. L'objectif de la Commune était alors de favoriser :

- Le développement des modes d'accueil,
- L'extension de la durée d'ouverture,
- L'amélioration des prestations et de la qualité de l'accueil.

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur le principe d'une délégation ayant les caractéristiques figurant dans l'annonce jointe à la présente.

L'échéancier de la mise en œuvre de cette procédure est joint en annexe.

Monsieur AMIOTTE : *« Les gérants actuels sont-ils candidats ? ».*

Monsieur le Maire : *« C'est à eux de se positionner, nous ne pouvons pas répondre à leur place ».*

♦ DÉLIBÉRATION

PRINCIPE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE CAMPING « LES GENÊTS »

VU l'article L 1411-4 et L 1413-1 du CGCT,

VU la note de synthèse et les pièces annexées définissant les caractéristiques principales,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déléguer la gestion du service public du camping « Les Genêts » au motif que la gestion par des professionnels de ce secteur permettra d'atteindre les objectifs que la Commune s'est fixée pour cet équipement, à savoir :

- Développement des modes d'accueil,
- Extension de la durée d'ouverture,
- Amélioration des prestations et de la qualité de l'accueil,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de délégation et de l'autoriser à lancer la procédure de publicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de déléguer la gestion du camping,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de publicité.

17) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 28 AVRIL 2015

LA LOI MACRON et LE RAPPORT DUPORT

Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

Les modalités d'adoption de la loi.

Loi porté par le Ministre de l'Economie, Emmanuel MACRON.
Procédure accélérée: Utilisation de l'article 49-3 de la constitution.
Adoption de la loi : 19 février 2015.
Application dans un délai de 12 mois après la publication de la loi.

Les objectifs généraux de la loi.

3 objectifs : - Libérer les activités contraintes.
- Développer l'emploi et le dialogue social
- Stimuler l'investissement.

Un chapitre « urbanisme » est traité dans le 1er objectif :

La loi veut fluidifier le marché immobilier et favoriser ainsi la mobilité des travailleurs.
Elle préconise pour cela de lever les obstacles réglementaires qui limitent l'offre de logements neufs intermédiaires et de mettre en œuvre des mesures de simplification qui réduisent les délais d'instruction des permis de construire et des projets d'aménagement.

Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

Favoriser l'offre en logements intermédiaires.

Le logement intermédiaire se définit de la manière suivante :
- Chaînon manquant entre le parc social et le marché libre,
- Aide au parcours résidentiel pour les ménages dépassant les plafonds fixés pour le logement social mais qui ne peuvent se loger dans le parc privé.
- Critère déterminant un logement intermédiaire : plafond de ressources et plafond de loyer.

La loi permet de délimiter dans les documents d'urbanisme des secteurs à l'intérieur desquels la réalisation de logements intermédiaires pourra bénéficier d'une majoration de constructibilité de 30 %,

Réduire les délais d'instruction des autorisations de construire.

La loi permet de diminuer les délais d'intervention des formalités préalables à l'arrêt de la décision d'urbanisme.
L'objectif consiste à délivrer une autorisation de construire dans un délai maximum de 5 mois à compter du dépôt du dossier complet. Ce délai intègre le temps de collecte des avis nécessaires à l'instruction de la demande.

Le rapport DUPORT - 03 avril 2015

Le rapport nous alerte sur l'évolution de la politique urbaine souhaitée par les instances nationales pour la prochaine décennie.

- Sécurisation juridique des projets immobiliers en phase d'instruction.
- Sécurisation juridique des projets immobiliers en phase de construction.

==) Rôle accru de la phase d'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

Pour le développement du territoire urbain : Utilisation accrue des Orientations d'Aménagement et de Programmation.
Pour le financement des équipements publics : Renforcer le recours à la Taxe d'Aménagement Majorée, au Projet Urbain Partenarial.
Pour la sécurité juridique des autorisations de construire : Améliorer la rédaction du règlement, l'usage des emplacements réservés, des plans d'alignement.

==) Avenir des services ADS : Police de la construction.

Nécessité de continuer à développer la qualité du contrôle à priori et à posteriori.

==) Enjeu pour la collectivité : La co-élaboration du PLU-I.

Soutenir les intérêts de la ville dans l'organisation du territoire gessien.
Veiller à la qualité des documents rédigés par la CCPG.

Référence	Surface Plancher créée (m²)	Demandeur	Références cadastrales	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
PERMIS DE CONSTRUIRE (2 dossiers)						
PC 00117315J1004	97.30 m²	PARTICULIER	AM 37	Rue Pré Bailly	Maison individuelle	**FAVORABLE (Avec prescriptions concernant l'aspect de la construction qui devra s'harmoniser avec l'environnement)**
PC 00117311J1022-04	inchangée	SOCIETE	E 1055 et suivantes	Rue du Creux du loup – la Baraque	Modification du réseau assainissement	**FAVORABLE**
DECLARATION PREALABLE (16 dossiers)						
DP 00117315J9031	-	PARTICULIER	AI 5	Rue Léone de Joinville	Réfection des volets	**FAVORABLE**
DP 00117315J9034	-	SOCIETE	AI 34	110 rue Léone de Joinville	Division en vue de construire	**FAVORABLE (Avec réserve concernant les accès et la sécurité routière)**
DP 00117315J9035	-	PARTICULIER	AI 455	562 avenue des Tilleuls	Réfection des façades	**FAVORABLE**
DP 00117315J9036	-	SOCIETE	H 34	3097 route de la Faucille	Isolation par l'extérieur	**FAVORABLE**
DP 00117315J9038	-	PARTICULIER	AI 429	55 rue du Château	Réfection des façades	**FAVORABLE**
DP 00117315J9039	-	PARTICULIER	AY 257	971 route de Tutegny	Réfection des façades	**FAVORABLE**
DP 00117315J9040	34.85 m² créée	PARTICULIER	AY 117-120	2181 rue de Pitegny	Extension + fermeture d'un sas d'entrée	**FAVORABLE**
DP 00117315J9041	-	PARTICULIER	AP 7(p)	547 rue des Vertes Campagnes	Réfection de toiture	**FAVORABLE**

DP 00117315J9042	-	PARTICULIER	AI 356-355	190 rue des Terreaux	Couverture d'un mur de clôture	**FAVORABLE**
DP 00117315J9044 + AT 00117315J0003	-	COMMUNE DE GEX	AI 511	Avenue de Perdtemps	Réhabilitation des anciens ateliers municipaux + Mise aux normes accessibilité et sécurité incendie	**FAVORABLE**
DP 00117315J9045	9m²	PARTICULIER	AY 239	669 route de Tutegny	Abri jardin	**FAVORABLE**
DP 00117315J9046	-	PARTICULIER	AY 213	2182 route de Tutegny	Mur de clôture	**FAVORABLE**
DP 00117315J9047	-	SOCIETE	AH 146	Chemin de Belle Ferme	Réfection des façades	**FAVORABLE**
DP 00117315J9048	-	PARTICULIER	AI 335	64 passage du Square	Portail	**FAVORABLE (Avec prescription concernant la couleur du portail)**
DP 00117315J9049	-	SOCIETE	AI 551	Le Patio	Pose d'une toile d'ombrage	**FAVORABLE**
DP 00117315J9050	-	PARTICULIER	AE 29(p)	310 rue de Pitegny	Mur de clôture	**FAVORABLE**
PERMIS D'AMENAGER (1 dossiers)						
PA 00117315J3001	-	SOCIETE	E 194 (p)	Chemin du Bois de la Motte	Création de 6 lots à bâtir	**FAVORABLE (Sous réserve des avis des concessionnaires)**

INFORMATION

L'article 2 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordres administratif, social et fiscal.

« Sous réserve des dispositions de l'article 6, les autorités mentionnées à l'article 1er sont tenues de communiquer les documents administratifs qu'elles détiennent aux personnes qui en font la demande, dans les conditions prévues par le présent titre.

Le droit à communication ne s'applique qu'à des documents achevés.

Le droit à communication ne concerne pas les documents préparatoires à une décision administrative tant qu'elle est en cours d'élaboration. *Cependant, les*

avis, prévus par les textes législatifs ou réglementaires, au vu desquels est prise une décision rendue sur une demande tendant à bénéficier d'une décision individuelle créatrice de droits, sont communicables à l'auteur de cette demande dès leur envoi à l'autorité compétente pour statuer sur la demande. Lorsque les motifs de l'avis n'y figurent pas, ceux-ci doivent être également communiqués au demandeur en cas d'avis défavorable.
Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, les avis qui se prononcent sur les mérites comparés de deux ou plusieurs demandes dont l'administration a été saisie ne sont pas communicables tant que la décision administrative qu'ils préparent n'a pas été prise.
Le droit à communication ne s'exerce plus lorsque les documents font l'objet d'une diffusion publique.
Le dépôt aux archives publiques des documents administratifs communicables aux termes du présent chapitre ne fait pas obstacle au droit à communication à tout moment desdits documents.
Lorsqu'une administration mentionnée à l'article 1er est saisie d'une demande de communication portant sur un document administratif qu'elle ne détient pas mais qui est détenu par une autre administration mentionnée au même article, elle la transmet à cette dernière et en avise l'intéressé.
Lorsqu'une administration mentionnée à l'article 1er, ou la commission d'accès aux documents administratifs, est saisie d'une demande de communication d'un document administratif susceptible de relever de plusieurs des régimes d'accès mentionnés aux articles 20 et 21 de la présente loi, il lui appartient de l'examiner d'office au regard de l'ensemble de ces régimes, à l'exception du régime organisé par l'article L. 213-3 du code du patrimoine.
L'administration n'est pas tenue de donner suite aux demandes abusives, en particulier par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique. »

La commission d'urbanisme a décidé de communiquer sur les autorisations d'urbanisme dès lors qu'elles ont fait l'objet d'une décision.
Un compte rendu mensuel listant les dossiers achevés sera émis et présenté en Conseil Municipal.

18) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE-BÂTIMENT-ESPACES VERTS-ENVIRONNEMENT DU 21 AVRIL 2015

Avancement travaux en cours

NUM PROG	libellé	commission le 24 mars 2015
113 000	acquisitions foncières 2014 pour le centre de secours	**Dossier en cours de montage au SDIS**
172 132	projet urbain centre ville	**Sélection AMO : Choix validé en Commission MAPA (25/02/15): Groupement LINDEA-LEGACITE-CALAD'ETUDES. Réunion du comité technique a eu lieu le 15 avril**
172 136	giratoire du rd 1005	**zone de tri et de collecte des OM à traiter ; à charge de VINCI. Pour la commune, reste à terminer des enrobés.**
172 143	rénovation du parcours historique	**en cours ; proposition A MALGOUVERNE du 25/2/15 amélioration parcours 14016ttc sans la fabrication ; ensemble pour 30 000ttc. Remis à Commission patrimoine**
172 163	place du château abondance	**Reste le mur du jardin des Simples à rehausser. entreprise JMPA ; travaux prévus le 27 avril (confirmation téléphone le 13/4) ; problèmes incivilités…**
172 167	pluvial parozet entre rue de la Foret de Disse et la rue de l'Oudar.	**Marché attribué à Mithieux TP pour un montant HT de 633 433.31HT (- 34% sous- estimation Moe) Début des travaux le 6 juillet pour 3.5 mois Réunion avec Maire Vesancy et CG01 le 21 avril Autorisations de passage à solder Durée des travaux 4 mois**
172 168	rétention creux du loup	**1 500 m3 d'eau à stocker ; schéma directeur des eaux pluviales ; rdv a eu lieu avec le BE hydretudes les 26 mars à 15h00 devis d'étude engagé pour un montant de 6 813ttc y compris redimensionnement du bassin de la Baronie (en option). Levé topo commandé à P Rubini en cours ; données précises disponibles dans 2 mois sur ensemble de cette opération ; important pour négociation emprise foncière.**
172 174	creux du Loup 2014 et 2015	**Enfouissement des réseaux sur la totalité de la rue en 2015 et travaux de voirie commune seulement sur la partie basse en 2015 ; Aménagement de la voirie en partie haute au printemps 2016. Enfouissement : Partie basse : besoin financement au stade APD pour**

		enfouissement électricité 31 757€ et pour enfouissement telecom 32 500€. Travaux 2015. **Partie haute : stade APS ; besoin financement pour enfouissement électricité 76 018€ et pour enfouissement télécom 63 000€. Travaux 2015** **Total enfouissement : 203 275€ auquel il faut ajouter un prévisionnel de 50 000€ pour le câblage Orange.** **Aménagement de voirie** **Le dossier de consultation pour la maitrise d'œuvre est en ligne sur la base de 650 000€HT de travaux. Attribution fin mai. CSPS en cours de consultation**
172 175	chemin du bois de la Motte 2014	**Chantier voirie terminé. Reste à poser éclairage public et reprise bicouche en sortie d'hiver. Proposition ORANGE pour enfouissement réseaux pour 2 209.61ttc. déjà vu lors de la commission précédente.**
172 176	rue du château 2014	**Travaux en cours ; réseau fibre optique en supplément ;**
172 177	Route de Pitegny cheminement piéton vélo 2014	**Piste cyclable terminée. Passerelle sur l'Oudar 12 ml largeur 1.50 ml. 2 devis ; Entreprise insertion pour 14 765ht (vu écran des photos) et tertu pour 22 126ht.** *Avis favorable de la Commission pour l'offre proposée par l'Entreprise d'Insertion*
172 178	trottoir Folatière 2014	**travaux terminés pour 76 209.34ttc**
172 179	Boucle des vertes campagnes	**Maitrise d'œuvre par le Bureau étude TECTA ;** **Estimation Moe 848 000€ en TF et 124 000€ en TC (bassin d'orage en domaine privé)** **Consultation à mettre en ligne pour 22 jours ; attribution fin mai.** **Début des travaux en juin** **14 avril envoi des plans projet aux 4 syndics pour information.** **Réunion avec CCPG le 14 avril à 10h30 sur place ; problèmes de réseaux pluvial mélangé avec les eaux usées . La pose d'un réseau pluvial sur 200 ml environ est nécessaire ; sera inscrit en option.**
172 183	éclairage rue de Paris 2014 depuis la place Perdtemps jusqu'à la rue de Rogeland.	**Eclairage public et enfouissement des réseaux entre la place Perdtemps et la rue de Rogeland (jusqu'au bout de l'impasse de Rogeland)** **Une réunion a eu lieu le 1/4/2015 avec Mr Claret du SIEA ;** **Estimation au stade APS pour enfouissement des réseaux électriques 96 413€ et pour enfouissement télécom 56 900€ soit 153 313€ à charge de la Commune (hors câblage Orange). En attente APD.**
	bornes du marché 2014	**Travaux terminé pour 23 899.20ttc**
172 186	étude mur de la Ville	**Remise de devis par JMPA 16 839.60 €ttc pour mur des Terreaux 300 m2. Nous avons reçu une autre offre d'ABC construction pour 23 976 € ttc (hors gommage en sus pour 11 448ttc) ; déjà vu en commission.**

		Avis favorable de la Commission pour traiter le mur des Terreaux
172 187	rue de l'Oudar ; radars pédagogiques 2014	**Radar pédagogique ICADE ; pose en mai. Accord CG01 pour panneau Florimont ; reçu devis de ICARE le 15/4 pour 2 306€HT les 2 panneaux** *La Commission demande qu'un courrier d'information soit adressé au Florimont.*
172 188	piste cyclable étude 2014	**Réunion a eu lieu le 7/4 pour validation avant estimation ; le 21 avril présentation avec estimation et échéancier ; présentation en CT le 5 mai ; présentation SD vélo en CT le 19 mai. la présentation au Conseil de Juin est prévue le 1er juin.** *La Commission demande que la signalétique soit harmonisée avec le vélo route de la CCPG.*
172 189	matériel voirie 2014	**camion livré le 4/3**
172 194	rue du mont blanc	**reste éclairage du carrefour ; commande engagée le 14 avril 2014 pour 4 730.40TTC ; pose en mai.**
172 195	avenue de Perdtemps 2014	**Installation des deux radars et des coussins lyonnais en supplément ; ensemble 24 354.05 Eiffage et 6 000 radars ; accord DDT (délibération transmise à DDT) ; travaux en mai**
172 197	rue de la fontaine 2014	**Travaux en cours. Création du réseau FO en cours... Le chantier sera terminé dans 15 jours**
172 198	bac OM Perdtemps et église	**Les deux bacs sont posés**
172 199	éclairage public 2015	**25 000 au BP2015** **Eclairage aiglette sud commandes engagées à Desbiolles et salendre pour 7006.00€TTC** **Suppression vapeur de mercure 2015 (suite et fin) pour 7 434ttc ; visite sur place à organiser** **16 lanternes au parc des cèdres pour 13 228.80ttc (11 lanternes LED au parc des cèdres et 5 lanternes LED sur dalle parking souterrain). Visite sur place à organiser** *Un point spécifique « éclairage public » sera présenté lors d'une prochaine Commission Travaux.*
172 201	chemin des Beaumes 2014	**à revoir printemps pour faire le bon choix technique ; devis initial 19 675.66ttc** *La Commission demande la mise en œuvre d'un enduit bicouche.*
172 202	rue de la foret de Disse 2014	**terminé yc peintures pour 48 000ttc**

172 203	skate park poudrière 2015	**étude pour 1 872ttc confiée à B Vuilmet architecte le 19/2/2015.** **Sur ce programme proposition de remise en état des barrières pour 2 251.80ttc, et passage piéton, cyclable et PMR par EIFFAGE pour 7 225ttc.** **Commande AER et EIFFAGE engagées le 14/4 (vu en commission)** **Proposition réunion Monsieur Vuilmet le 6 mai à 11h00** *Le Maire souhaite être présent ; inviter les membres de la commission travaux et de la commission culture jeunesse*
172 204	2015 pour matériels de voirie	**Consultation en cours pour balayeuse (150 000 environ) attribution en mai 2015 et camionnette plateau (43 000 environ) , attribution en mai 2015.**
172 205	terrain filière bois 2014	**Terrains Bortolotti (ZA Aiglette Sud) : Hangar stockage bois plaquette. Négociation en cours.** *Le dossier est en cours*
173 001	rivière tranche 1 et 2	**en cours de solde de subventions ;**
173 003	rivière Journans et by	
180 021	mise en accessibilité handicapé de l'école de Perdtemps	**Budget ensemble 721 000HT travaux (à ce jour, évaluation par le Moe au 17 avril 624 005€HT) ; subvention 191 000 par état et CG01.** **Primaire : pose coursive extérieure en cours ; WC PMR rdc et 2 au R+1 en cours ; R+2 livré ; préparation travaux au RDC ; renforcement des planchers en juillet (marché complémentaire en cours d'établissement par architecte) ; fin chantier en juillet.** **Maternelle; le rdv avec Mr Goutte de la DDT le 21 avril 2015 a eu lieu . En attente du DCE mise en ligne début mai pour ascenseur et 2 élévateurs ; création de deux WC pour PMR ; attribution fin mai. Travaux en juin et juillet.** Voici comme convenu un lien permettant de visualiser le dispositif "flex step" http://www.securacces.fr/accessibilite-pmr/plateformes-monte-escaliers/flexstep.html *Avis favorable de la commission pour qu'une partie des travaux soient réalisés dès cette année à l'école maternelle. En attente APD de l'architecte.*
184 043	accessibilité mairie et salle des fêtes	**Dossier en cours de consultation MOE base 530 000€TTC.Attribution du marché en mai ; étude en 2015. Demande de subvention en cours en préfecture au titre de la DETR pour 160 000€**

185 019 et 185 020	mise en accessibilité piscine	**Mission architecte en cours par Pierre Vachetta. En attente APS**
189 023	vertes campagnes préau pour 20 000€	**Il faut rencontrer les utilisateurs ; programme à préciser** La Commission signale un problème de clé à la salle Béjart
206 025	anciens ateliers municipaux	**Travaux évalués à 200 000HT** **Début des travaux le 15 avril 2015. Réunion préparatoire effectuée ; ensemble des lots attribués** **Demande de devis pour façade Boulodrome** **Choix couleur façade anciens ateliers : coquille œuf**
206 027 et 206 028	espace Perdtemps	**city stade en cours : entreprise Desbiolles pour 37 460 ttc ; jeu par tennis d'aquitaine pour 49 520 ttc soit 86 980 ttc ; ensemble terminé pour le 1er mai** **Devis reçu pour clôtures terrain de sport 1.50 ml hors sol sur 66 ml et 1 portail hauteur 1.50 passage 2*2 : 5 378.40€TTC** **Espaces Perdtemps forains : devis reçu et engagé le 14 avril 2015 pour 4 231.68ttc ; réutilisation des matériaux existants stockés sur place** **Espace Perdtemps parking cheminement piéton : grave bitume ep 15cm 0/10 ; largeur 2 ml ; devis reçu pour 17 131.92ttc** **Devis reçu pour clôtures terrain de sport 1.50 ml hors sol sur 66 ml et 1 portail hauteur 1.50 passage 2*2 : 5 378.40€TTC** **Aire de jeux ; marronnier à contrôler ; choix des jeux en cours ; accès PMR depuis parking cimetière effectué pour 2 026.37ttc**
208 008	TURET complexe sportif et réseau de chaleur	**Opération non terminée** **Clôtures et pare vue du city stade en place ; Plantation d'une haie de charmilles par le service espace vert effectuée** **Salle de danse ; chute d'une plaque de faux plafond ; pose d'un filet de protection ; dossier déclaré au GAN « dommages aux biens » ; 2 entreprises potentiellement responsables Acoustisol de Chambéry et Soprema ; Bureau thermique TPFI ; Bureau de contrôle qualiconsult, architecte…et commune… devis 17 000€HT (estimation coste) ; reçu le 15/4** **Terrasse infiltration d'eau dans le bâtiment : En attente intervention des entreprises Missenard et Soprema (24 480.52ttc).** **Bilan chaudière bois : 1820h de fonctionnement sur 3 000h ; 400mwh d'énergie produite à partir du bois plutôt que du gaz. 2 commandes passées à Dalkia à charge Gex Energie pour 1 pompe hors service**

		2 065€HT et un clapet anti retour 311.07HT *La Commission demande que les utilisateur du city stade soient dirigés par fléchage par le chemin des écoliers ; le portillon côté parking doit rester fermé.* *La Commission demande le temps de stockage des images de la vidéo installée au Turet.*
209 014	étude MJC 2015	**Etude de diagnostic et programme yc isolation extérieur, baie vitrée nord, façades et toitures confiée à Mr Vachetta pour 4 680ttc ; Travail remis début juin 2015.** **Devis entreprise DORREGO pour façade enduit bibliothèque école de musique : 55 839.26ttc.**
216 006	installations électriques visitation ERDF 2014	**Travaux en cours**
221 021	extension école de Parozet	**Lancement de la phase étude le jeudi 16 avril 2015 ; études 1 an.** **Consultation CSPS et CT en cours** **5 prochaines réunions programmées.** *La Commission demande qu'une présentation du projet soit faite par l'architecte au CM de juin* *Support graphique a préparer pour affichage dans l'école ; base support présenté en CM* *Commission technique à valider avec l'architecte*
222 004	église travaux sur corniche 2014	**travaux terminés**
226 009	aménagement cimetière pour extension	**Avant-Projet Sommaire yc chiffrage en attente. Dossier de consultation des Entreprises mi-mai ; début des travaux en juillet 2015**
230 010	escalier bibliothèque 2014	**à faire en 2015 ; 2 devis obtenu JMPA 7 218 et ABC construction 10 506ttc ; dans l'enveloppe budgétée.**
230 011	bâtiment associatif étude 2015	**consultation étude à lancer en mai.**
234 018	ascenseur école musique 2015. couverture à changer	**à faire en 2015 ; collecte de devis en cours**
242 016	chauvilly 2014 et 2015	**Travaux agrandissement aire de jeux terminés**
248 001	saints anges aménagements 2015	**Mise à disposition d'une partie des locaux : approche technique pour identifier les couts ; rendez-vous sur place avec P Vachetta a eu lieu le 26 mars 2015.** **Reçu plan et chiffrage APS pour aménagement**

		ensemble du rdc
276 004	étanchéité façades 2015 (fenêtres)	**fenêtres visitation, bibliothèque et trésorerie sous-préfecture; devis global**
275 008	la remise 2014	**Opération terminée fin mai**
503 022	FO liaison CTM 2014	**tirage de la fibre optique en avril entre piscine et Turet et piscine et CTM ; commande engagée pour 21 627ttc le 14/4 ; travaux en mai** **reçu devis 3 595.20ttc pour les connectiques en bout de fibre.**
503 026	hangar CTM	**En cours (permis de construire)**
503 027	30 000 matériel EV 2015 et petit matériel pour 8 500	**Achat tondeuse attribution en mai 2015**
504 013 et 504 014	local PM 2014 et climatisation serveur	**travaux en mai ; 4 lots pour 32 409ttc ; plâtrerie bonglet , carrelage jmpa, menuiserie ninet gavin, électricité ineo. Travaux en mai ou juin…**
518 001	aménagement OT 2015	**mise au propre prévue**
ZA	Création trame bâtiment relais	**Commande engagée à P Vachetta pour 3 000€ttc le 14 avril 15** *Demande de subvention au CG01 ?*

Devis en cours

<u>Voirie</u>

- Réparation de bordures devant le patio engagée pour 3 238.08ttc
- Faire une demande de devis pour un coussin Lyonnais devant la Mairie ; montée Charles Harent
- Remplacement d'une portion du réseau fontaine en cours à Perdtemps au 27 rue de Paris pour 7 366.78ttc
- Réparations des nids de poules en début d'années ; deux engagements pour enrobés puis PATA ; respectivement 6 174.84ttc et 5 084.22ttc ; travaux terminés

<u>Opérations fonctionnements programmées en 2015</u>

- Peintures bungalows de Derde intérieur et extérieur confié à Bonglet ; en cours pour 9 015.05ttc
- Peintures et électricité du logement donné par Madame Merlaud aux Vertes Campagnes en cours pour 15 000ttc (7 000ttc peinture et 8 000ttc pour électricité)

- Sol souple de la salle des fêtes en juillet ; sera fait par Bonglet pour 5 626.50ttc. Les peintures seront réalisées par les services techniques
- Sol souple des restos du cœur par Bonglet pour 1 658.80ttc ; travaux en cours
- Tennis ; réparation des fissures et des clôtures jambes de force pour un montant de 15 319.20 ttc (4 entreprises ; 3 devis)

Eclairage public

- Rénovation des armoires électriques éclairage public : devis 2015 : 14 454€ttc pour 7 unités ; (budget 15000) ; il en restera 7 en 2016. Sur un total de 61 armoires, 29 auront été mises en conformité fin 2015. Il ne restera que 16 armoires équipées de lumandar fin 2016, les 45 autres seront équipées d'horloges type Radiolit.
- Chauvilly : devis SALENDRE de 12 283ttc pour remplacer les 28 lampes de Chauvilly. La dernière intervention date du 8 février 2011. Les lampes OSRAM HQI-TS 2000 sont données pour une mortalité de 50% à 4 500 heures de fonctionnement...Nous allons installer un compteur horaire et lancer une consultation. Cette prestation ne fait pas partie du contrat Salendre.

Expert Géomètre

- Devis Patrice Rubini pour intégration sur SIG de la FO Communale ; devis 2 364€ttc (important pour réponses aux DT et DICT) ; Fibre optique communale sur SIG du SIEA dans qq jours
- Clos natura 960ml, central park 850ml, eden roch 308ml, parozet 1204ml, rannard 122 ml, pa la baraque 133ml, oxygen 904ml ensemble 4 481 ml, 231 regards, 297 tronçons ; compter 1€ du ml ; devis clos natura pour 960.78ttc
- Route de Paris intégration sig depuis place Perdtemps jusque château gagneur + creux du Loup ; devis pour 1207.96ttc
- Intégration sig belle ferme, passage de la couronne, clos des abeilles, derrière hôtel belvédère, carrefour folatiere et route de Lyon pour 1 731.80ttc

Urbanisme

- Nombreux lotissements sans numéro. Devis ARCHIGRAPH rencontré avec C Vigué en février pour repérer, numéroter...le devis est de 5 472ttc. Les services proposent de retenir le principe et de lancer une consultation.

Accès à la fibre optique pour le centre-ville

La Commune n'est pas couverte par la fibre du SIEA dans le centre ancien.

En zone urbaine dense, en particulier dans le bâti ancien (rue du château, de la fontaine, du commerce, de Genève...Gex la Ville), il y a un réseau télécom qui dessert toutes les habitations et qui permet déjà l'accès à Internet dans de bonnes conditions.
Pour offrir l'accès à la FO du SIEA il y a plusieurs techniques :
1-pose d'un réseau neuf complet (couteux en raison de la configuration du site).
2-le passage en façade ; le SIEA doit alors prendre à sa charge les demandes d'autorisations de passage le long des façades pour alimenter tel ou tel habitant. A

charge de la Commune de poser un réseau en souterrain lors des ruptures de façades et pour amener à minima deux fourreaux tous les 50 mètres par exemple ; le cout n'est pas nul mais moins élevé que pour le réseau neuf complet... C'est ce qui sera fait rue du Château et rue de la Fontaine.
L'étude est en cours auprès du SIEA pour la rue du Commerce et Leone de Joinville...

La Commission prend connaissance de cette information

Questions diverses

Agenda accessibilité handicapé

La loi 2005-102 du 11 février 2005 imposait la mise en accessibilité des établissements recevant du public au 1er janvier 2015.Un rapport 2011 a indiqué que cette échéance ne pourrait pas toujours être respectée. La loi 2014-789 du 10 juillet 2014 habilite le gouvernement à recourir par ordonnance pour compléter la loi précitée, redéfinir les modalités de mise en œuvre de son volet accessibilité, et mettre en place un dispositif d'échéancier : les agendas d'accessibilité programmé (Ad 'AP). Ces agendas sont des documents de programmations financières des travaux d'accessibilité. Ils constituent un engagement des acteurs publics et privés, qui ne sont pas en conformité avec la loi, à réaliser les travaux requis dans un délai précis. Les sanctions pénales prévues par la loi du 11 février 2005 sont applicables en cas de non respecte des échéances définies par l'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitations et de la voirie pour les personnes handicapées et de l'absence de dépôt d'un Ad 'AP à déposer également selon les règles établies par ladite ordonnance.
L' Ad 'AP est un dispositif obligatoire pour les propriétaires et exploitants d'un ou plusieurs ERP. Il devra être déposé au plus tard le 26 septembre 2015. Les travaux ne devront pas dépasser trois ans ou dans certains cas seulement deux périodes de 3 ans.

Les diagnostics accessibilités ont été réalisés pour la Commune de Gex par NERIOS (juillet 2011 pour 30 ERP) pour la partie ERP bâtiment.

La Commune a consulté
ASCAUDIT MOBILITE : devis remis de 10 260ttc

Consultation de deux autres BE spécialisés :
CAP ERP de GRESY 73 ; pas de réponse
AGI INGINIERIE de SILLINGY 74
Devis non remis

Réponses pour le 27 mars ; notification mi- avril ; début de l'étude en mai pour une durée de 2 mois. A terminer pour fin juillet 2015

Proposition de retenir le BE ASCAUDIT MOBILITE pour 10 260ttc

La Commission demande que L'AD AP soit engagée rapidement pour respecter les délais

19) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CULTURE DU 2 AVRIL 2015

1. Calendrier des manifestations

Mme Court ouvre la séance.
Les membres de la commission se présentent pour Elodie qui est à son tour présentée par Mme Court.

Elle présente en détail le calendrier des manifestations à venir avec les éléments suivants :

a. La fête des jardins

Dimanche 19 avril – parcours du Journans
Les exposants seront au nombre de 21 et se positionneront tout au long de la promenade.
La petite restauration sera assurée par l'IPPG (institut de percussion) .Un véhicule réfrigéré sera prêté par les établissements Sogedist. L'espace existant des tables de pique-nique sera laissé libre pour permettre aux personnes qui souhaitent manger de s'y installer.

L'organisation suivante est définie : dès 8h, les exposants pourront accéder au parcours en voiture pour s'installer et devront ensuite aller garer leur voiture sur le parking du lycée Jeanne d'Arc (au lieu du parking choisi car peu de places libres le dimanche).
Les emplacements ne sont pas prédéfinis, il est proposé que les exposants vendant des plantes soient positionnés sur la première partie du parcours, afin de permettre aux acheteurs de déposer leurs achats dans leur voiture .L'amicale des bouviers bernois sera installée au début de la petite boucle car leur promenade se fera sur cette partie.
Cette proposition est validée.

Mme Court présente à la commission le courrier de présentation adressé aux exposants et explique que l'évènement sera annulé si le mauvais temps est annoncé. Les exposants seront prévenus le mercredi 15 avril.

Il est proposé aux membres de la commission d'utiliser les Ecocup au logo de la Culture (stock actuel de 175) pour servir les boissons non alcoolisées au public contre une consigne d'1€.
Dans le cas où des personnes ne rendraient pas le gobelet les 1€ de consigne reviendront à l'IPPG. Cette proposition est acceptée.
Sur le plan de la communication, il est précisé qu'un fléchage sera réalisé grâce aux fleurs prêtées par la commune de Thoiry.
La proposition de distribuer aux exposants, en fin de journée, un questionnaire afin de connaître leur avis sur cette première édition est validée.

Mme Court sollicite les membres pour la diffusion des affiches et flyers de l'évènement, chacun s'octroie ainsi un secteur géographique de la commune. Il est également demandé aux membres qu'au minimum deux soient présents le matin pour accueillir les exposants à leur arrivée.
Il est demandé à Elodie de faire le point quant au matériel nécessaire pour l'évènement et confirmer la réservation de ce dernier auprès du service technique.

b. Nettoyage de printemps

Samedi 25 avril – départ parking Ets Duvillard
Deux nouveautés seront présentées cette année aux participants :

- les déchets collectés seront mis dans des sacs plastiques prévus à cet effet et déposés aux bords des chemins à des points bien précis. Mr Antoine, du service Espaces verts, les collectera. Les bennes ne seront ainsi plus utilisées.
- un plan des zones à nettoyer sera distribué (autour des écoles, collèges et lycée, le long de la voie ferrée, autour du camping, etc.).

c. Land art

Inauguration jeudi 30 avril à 18h – parcours du Journans
Les collèges, accueil de loisirs, MJC et conseil municipal des jeunes de la commune ont été sollicités pour confectionner à partir d'éléments naturels des réalisations à suspendre ou à poser le long de la promenade du Journans.
Les collèges Jeanne d'Arc et Georges Charpak s'étant désistés, seuls La MJC, l'ALSH et le CMJ participeront.
Il a donc été décidé d'ouvrir ce land art à la population.
Il est donné rendez-vous aux jeunes du CMJ le mercredi 29 avril de 14h à 17h au parcours du Journans afin qu'ils déposent leurs réalisations.
A l'initiative du CMJ, la commission est informée qu'un panneau renseignera la population de la mise en place de ce parcours Land art, leur demandant de respecter les réalisations, la nature se chargera de les détruire ...

d. Fête de la musique

Dimanche 21 juin dès 18h30
Suite à ses démarches, Mme Zeller précise les restaurants qui seront ouverts le soir de la fête de la musique. Elle prendra prochainement contact avec les restaurants le Tétras et le M pour connaître leur situation le 21 juin.
Le bar de l'Aiglette proposera une animation le samedi soir.

Les groupes de musique qui se produiront ce jour-là sont succinctement présentés.
Il est précisé que le COS tiendra la buvette et petite restauration.

Le programme de la soirée sera donné à la prochaine réunion à chaque membre de la commission.

2. Récompenses concours du Festival de cinéma

Plusieurs classes des différentes écoles de la commune ont choisi de participer au concours d'arts plastiques du "Festival Petits yeux grand écran" qui a eu lieu en octobre 2014. Le thème donné était " fabrication de totems" puisque le festival était axé sur les Amériques.
Les membres de la commission sont informés que le jury se tiendra le lundi 11 mai. Ils sont sollicités pour y participer, de même pour le choix des récompenses. Celles-ci s'attribuent à une classe entière. Il est ainsi rappelé le genre de prix offerts l'année passée, à savoir des places pour le cinéma, livres CD, des cartes à colorier...

Il est demandé à Elodie de :

- contacter Benjamin, programmateur du cinéma, pour connaître les films qui seront à l'affiche au mois de juin et voir si une séance pourrait être proposée en premier prix,
- lister les classes participantes afin de pouvoir cibler les récompenses à acheter en fonction du niveau des classes.
-

3. Evolution lors des manifestations organisées par la commune

a. La distribution des affiches aux commerçants de la commune et des environs

Elle sera organisée par secteur géographique, chacun étant géré par un élu de la commission. Cela afin d'élargir et simplifier la communication des évènements.

b. Remplacement des gobelets en plastique jetable

Suite à l'acceptation par la commission, les gobelets en plastique rigide (Ecocup) seront dès les prochaines manifestations utilisées en remplacement des gobelets souples jetables. Dans le cas où les boissons seront payantes, une consigne de 1€ sera demandée, lors des "verres de l'amitié", chaque personne devra déposer le verre avant de quitter le lieu de l'évènement.

Mme Court appelle la commission à réfléchir à de nouvelles idées de manifestations et à en faire part à tout moment de l'année.
Fin de la séance à 19h30.

La prochaine commission aura lieu le mercredi 6 mai à 18h en salle du conseil.
Elle aura pour objet la saison culturelle 2015-2016.

Monsieur le Maire : *« Je tiens à remercier Madame COURT pour l'organisation de ces différentes animations, mais également tous ceux qui ont participé.*
Je regrette beaucoup le saccage des réalisations des enfants de la Buissonnière et de la MJC.

20) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DU 7 AVRIL 2015

I – BILAN DES AIDES ATTRIBUÉES EN 2013 ET 2014

a) <u>Les bons alimentaires, les secours financiers, la Commission administrative du CCAS :</u>

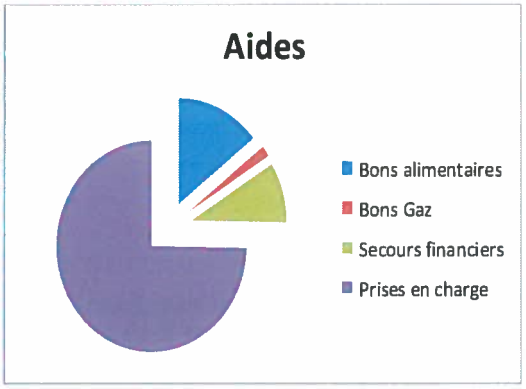

Les *bons alimentaires* sont des aides ponctuelles. Les bénéficiaires vont faire des achats (alimentaire, hygiène et/ou gaz) à Intermarché. Ils sont principalement octroyés en dehors de la campagne des Restos du Cœur. L'Epicerie sociale de la Croix Rouge possède, depuis récemment, un camion itinérant pour les personnes bénéficiaires qui ne peuvent se déplacer sur les sites de Versonnex et Prévessin-Moëns. L'inscription à la Croix Rouge débute, cette année, le 7 avril auprès de leur site de Prévessin, de l'Assistante sociale ou du CCAS.

Intervention de Madame Monique MOISAN *: La Réunion de fin de campagne des Restos du Cœur a eu lieu le 2 avril. Sur GEX, en 2013, 153 familles ou personnes bénéficiaient de cette aide contre 215 en 2014. Une augmentation de 40 % de retraités a été observée sur notre Commune. En général, sur les communes du Pays de Gex comme Ferney-Voltaire, St Genis Pouilly et Divonne, le nombre de personnes bénéficiant des restos a afflué entre 2013 et 2014.*

Sur les 2 années écoulées :
- 72 bons alimentaires et11 bons gaz ont été distribués,
- Pour un montant total de 2845.90 €.

Les *secours financiers* sont également des aides ponctuelles. Le montant maximum est de 100 €. Ils sont principalement accordés pour de l'essence. L'argent est à retirer à la Trésorerie Principale sur présentation du bon et d'une pièce d'identité.

Sur les 2 années écoulées :
- 36 secours ont été accordés,
- Pour un montant total de 1635 €.

Les *prises en charges par Commission Administrative du CCAS* ont lieu tous les 2 ou 3 mois. Les membres de cette commission examinent chaque situation individuellement et de manière anonyme. Les dossiers sont généralement transmis par les assistantes sociales, après intervention des associations caritatives (Equipe d'Entraide, Comité Gessien…..).
Sur l'année 2013 :
- 12 dossiers ont été déposés,
- 11 pris en charge,
- Pour un montant total de 4089.00 € (dont un prêt de 1040 €).

Sur l'année 2014 :
- 16 dossiers ont été déposés,
- 12 pris en charge,
- Pour un montant total de 5368.00 €.

Des dons sont, également, accordés par Commission Administrative, à des Associations comme Equipe d'Entraide ou Ni Pute Ni Soumise à hauteur de 250.00 € chacune pour 2013 et 2014. La mairie de Sauverny a sollicité, en 2014, un soutien des Communes du Pays de Gex et/ou CCAS dans le cadre de l'accueil d'une famille de réfugiés chrétiens irakiens. La commission, après en avoir délibéré, a accordé 500 €.

Certaines prises en charge peuvent être accordées directement par l'Adjointe déléguée au CCAS. Les factures concernant ces prises en charge ne doivent pas dépassées un montant de 100 €. Les principales aides se concentrent sur des prises en charge cantine, centre de loisirs, portage repas, énergies (EDF, eau…).

Sur l'année 2013 :

- 11 familles ont demandé une prise en charge cantine pour un montant total de 958 €,
- 1 famille a demandé une prise en charge énergie pour un montant de 107 €.

Sur l'année 2014 :

- 12 familles ont demandé une prise en charge cantine pour un montant total de 980 €,
- 3 familles ont demandé une prise en charge énergie pour un montant total de 264 €.

Soit un budget de 16746.90 € toutes aides confondues.

Prises en charge

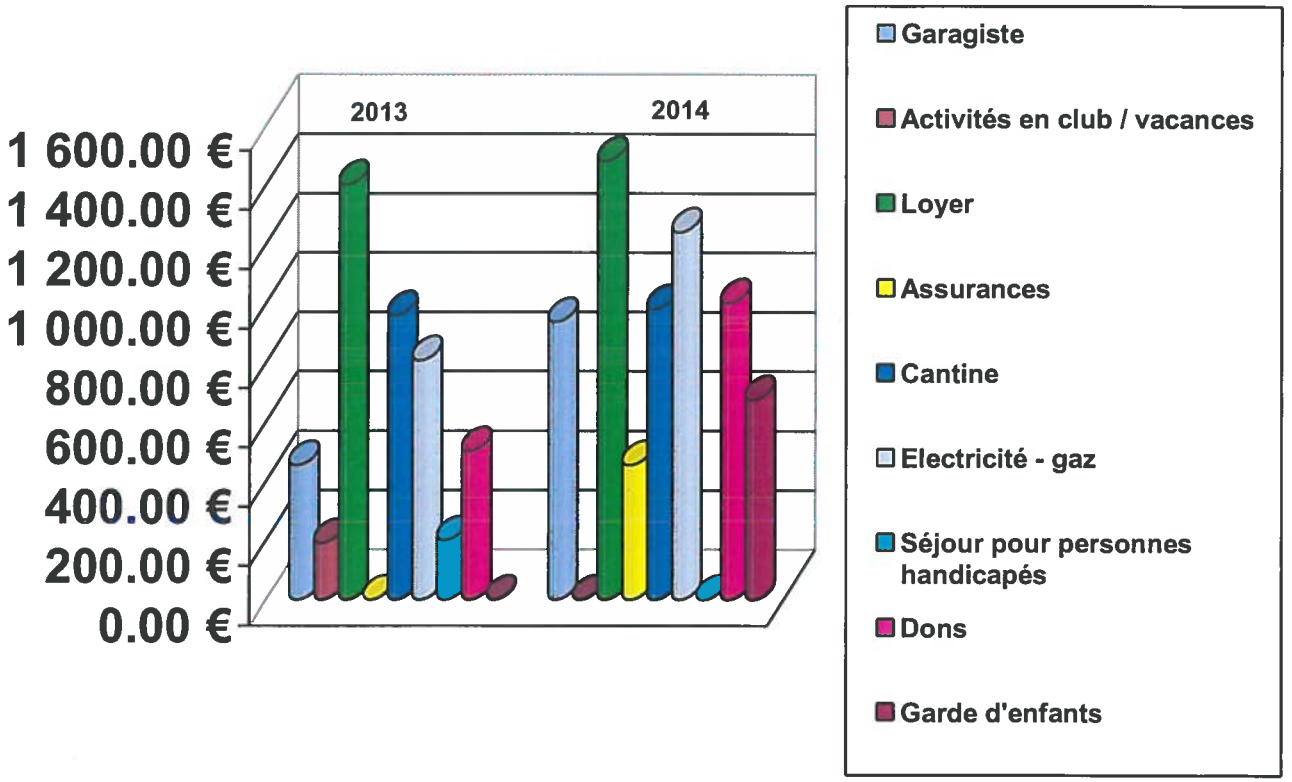

Les dettes de loyer sont souvent prises en charge par la Commission Logement Territorialisée (CLT) par le biais du Fond Solidarité Logement (FSL). Les dossiers étant transmis par les assistantes sociales des Points Accueils Solidarité (PAS) à la Maison Départementale de la Solidarité Pays de Gex-Bellegarde (MDS) à St Genis Pouilly.

L'Adjointe déléguée aux Affaires Sociales reçoit sur rendez-vous le lundi matin et le jeudi matin sur rendez-vous. Les urgences peuvent être reçues en dehors de ces périodes, cela représente environ 250 personnes sur l'année.
Les entretiens en urgence sont souvent des gens de passage, des personnes sans domicile fixe, la population envoyée par l'Accueil Gessien et les assistantes sociales qui ne peuvent intervenir dans l'urgence car elles n'ont pas de caisse.

Âge de la population aidée

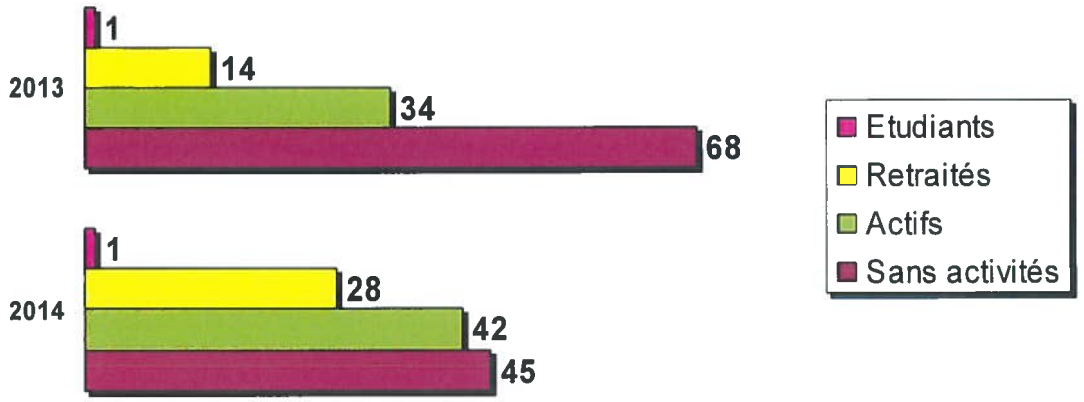

En 2013, la tranche des personnes les plus aidées était sans activités (personnes au chômage et celles percevant le RSA). En 2014, il y a eu un changement, ce sont les personnes actives et les retraités qui ont le plus sollicité d'aide.

Pour le bon suivi des dossiers, l'Adjointe déléguée aux Affaires Sociales rencontre les assistantes sociales tous les 2 mois au Point Accueil Solidarité (PAS) de GEX.
Il y a également un travail en commun, chaque mois, avec la commission de coordination des aides financières qui réunit la CAF, le Conseil Général et le CCAS à la Maison Départementale de la Solidarité Pays de Gex-Bellegarde (MDS) à St Genis Pouilly.
Le CCAS n'est convoqué que si le demandeur a autorisé son assistante sociale (le Conseil Général) a informé le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de résidence de la demande d'aide financière.

Intervention de Madame Monique MOISAN *: Beaucoup de personnes reçues, au chômage, suite à une activité frontalière. Madame P., Assistante sociale, au Groupement des Transfrontaliers, à St Genis Pouilly, peut aider sur les dettes de loyer et/ou d'énergies mais non alimentaire. Ce qui explique l'augmentation des aides alimentaires.*

b) Les signalements préoccupants au Procureur de la République :

Lorsque le Centre Communal d'Action Sociale est avisé, souvent par le voisinage, qu'un enfant est dans une situation préoccupantes, qu'une femme est battue ou qu'il y a nécessité de protéger une personne âgée (tutelle….), l'adjointe aux affaires sociales demande une intervention au Procureur de la République de Bourg en Bresse pour la mise en place d'une mesure de protection.
En 2013, il y a eu intervention pour 4 enfants et en 2014 il y a eu intervention pour 3 enfants et 3 personnes âgées.

c) Le service à la personne âgée :

De plus en plus de personnes âgées se retrouvent démunies d'assistance de leur famille. Elles ont besoin de beaucoup d'écoute mais ne viennent pas forcément au bureau. Elles préfèrent recevoir l'agent ou l'adjointe du social à leur domicile, ainsi elles exposent mieux leurs diverses inquiétudes.

En conclusion, en 2014, on constate un changement important de la population qui bénéficie ou sollicite des aides du CCAS. Le nombre de retraités a doublé par rapport à 2013, ainsi qu'une importante augmentation du nombre d'actifs. Les aides pour les personnes sans activités sont en nette diminution et celle des étudiants restent identiques.
On assiste nettement à la paupérisation d'une tranche de la population, qui malgré des revenus, n'arrive plus à boucler leur budget (énergie, loyer, alimentaire...) en augmentation constante alors que leur revenu n'augmente plus depuis plusieurs années.
Cette population se sent complétement abandonnée et a d'ailleurs énormément de difficultés à solliciter des aides auprès des Assistantes Sociales ou du CCAS. Souvent, ces personnes éprouvent une « honte » à faire ces démarches. Elles s'aperçoivent que leur travail ne suffit plus ou pas à subvenir aux besoins de leur famille.
Cette situation semble perdurer sur les 3 premiers mois de 2015.

II – LE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Le service de livraison de repas à domicile est un service d'aide à la personne, organisé par les collectivités territoriales, des entreprises ou des associations chargées de la livraison de plateaux-repas aux personnes âgées nécessitant une aide aux repas, qu'elle soit ponctuelle ou régulière.

Le **C.C.A.S de Gex propose un service de portage des repas à domicile** pour les personnes malades, retraitées, handicapées ou convalescentes.

Ces repas sont livrés froids et doivent être réchauffés au micro-ondes ou au bain-marie.

Ils sont composés :

Le midi : une entrée, d'une viande ou d'un poisson accompagné de sa garniture, fromage, dessert, pain.

Le soir : potage, laitage/fromage, fruit.

Il est possible de commander pour chaque jour de la semaine et le week-end (sachant que le vendredi, le repas du jour est livré avec le repas pour le samedi et le dimanche).

Pour bénéficier de ce service, téléphonez au C.C.A.S au **04 50 42 63 01** afin d'obtenir la fiche d'inscription (annexe 1) et les menus (annexe 2). 2 sortes de menus sont proposées :

- 1 pour les personnes suivant un régime particulier (diabétique)
- 1 pour les personnes suivant un régime normal en ayant 2 choix de menus par jour

Les repas sont livrés par un agent communal entre 8h30 et 11h30 *(sauf les week-ends et les jours fériés).*

Le portage repas s'étend de GEX à SEGNY en passant par VESANCY et CESSY. Le nombre de repas est variable selon les années.

	CESSY	GEX	SEGNY	VESANCY	TOTAL
2011	2051	2194	812	0	5057
2012	1530	2949	1476	76	6031
2013	1786	3495	1264	479	7024
2014	1260	3543	1624	569	6996

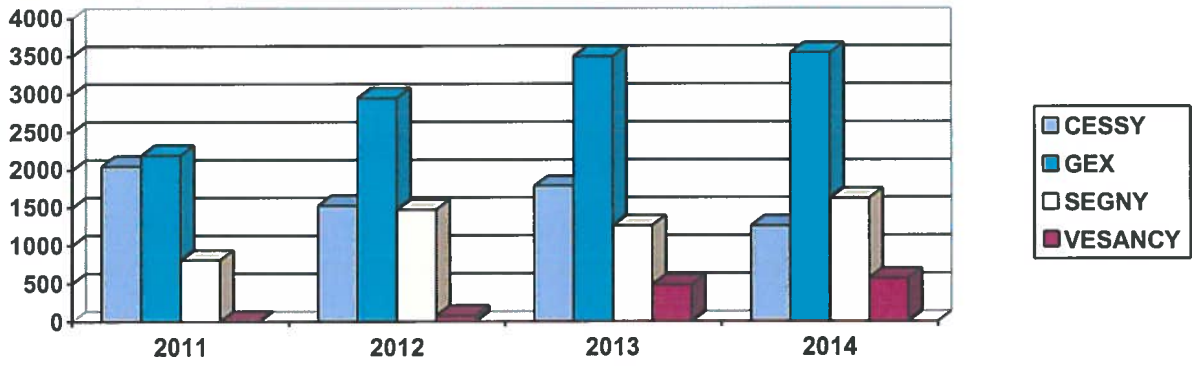

En 2015, pour ce 1er trimestre de l'année, nous avons calculé un total de 1682 repas livrés. Si ce chiffre reste constant, nous pourrons, en fin d'année, constater une baisse des livraisons d'environ 200 repas.

Annexe 1

INSCRIPTION
Service du portage des repas
à domicile

1. Coordonnées :

Madame (Nom & prénom) :.....
(Date & lieu de naissance).....

Monsieur (Nom & prénom) :.....
(Date & lieu de naissance).....

Adresse :.....
.....
Téléphone fixe: .....
Téléphone portable :.....
Courriel : .....

2. Commandes :

- Souhaite(nt) s'inscrire dès le .....

❒ à titre temporaire ❒ à titre définitif

❒menus normaux ❒menus diabétiques

- Les jours suivants :

❒ lundi ❒ mardi ❒ mercredi ❒ jeudi ❒ vendredi ❒ samedi ❒ dimanche
+
❒ commandes pour les jours fériés ❒ pas de commande les jours fériés

.../...

3. Contact en cas d'incident :

Nom du médecin traitant : .....
Adresse : .....
☎ .....

Coordonnées d'un membre de la famille à prévenir en cas d'urgence :

- Madame, Monsieur, ...
- Lien de parenté : .....
- Adresse :.....
  .....
- Téléphone privé : .....portable.....
- Téléphone professionnel : .....
- Courriel : .....

Fait à ....., le .....
(signature)

Certificat médical pour les personnes de – 65 ans

Je soussigné....., Docteur en médecine certifie que l'état de santé de Mr, Mme .....…. nécessite le recours temporaire pour une période de .....semaines au service du portage des repas livrés à domicile par le CCAS, avec le régime alimentaire suivant (le cas échant) .....

Fait à ....., le .....

(cachet & signature)

Annexe 2

[redacted]

elior restauration

MENUS SENIORS

PORTAGE DE GEX

La Cuisine Locale de MARIGNIER vous souhaite un bon appétit !

	LUNDI 30/03/2015	MARDI 31/03/2015	MERCREDI 01/04/2015	JEUDI 02/04/2015	VENDREDI 03/04/2015	SAMEDI 04/04/2015	DIMANCHE 05/04/2015
Menu A	Rillette de sardine	Salade farandole	Pizza au fromage	Salade verte BIO	Potage tomate	Macédoine mayonnaise	Pâté de campagne
	Sauté de bœuf sauce provençale	Poisson blanc crumble pain d'épices	Colin pané et citron	Brandade de poisson BIO	Pavé de poisson gratiné au fromage	Cordon bleu	Poule au pot
	Coquillette	Brunoise de légumes	Carottes braisées au miel	/	Macaronis	Jardinière saveur du jardin	/
	Coteentin nature	Tartare au poivre	Yaourt nature	Emmental BIO	Fromage blanc	Saint Nectaire	St Moret
	Mousse au chocolat	Liégeois vanille	Fruit de saison	Flan BIO	Fruit de saison	Abricots au sirop	Beignet framboise
Menu B	Betteraves vinaigrette	Friand au fromage	Salade de tortis au pesto	Salade parmentière	Taboulé	Tarte chèvre basilic	Poireaux vinaigrette
	Paupiette de veau au jus	Escalope de porc au curry	Pilons de poulet rôti	Emincé de poulet sauce milanaise	Cuisse de poule au jus	Steak de colin au lait de coco	Calamars à la romaine
	Haricots verts	Tagliatelles	Ratatouille	Courgettes saveur du midi	Jeunes carottes	Riz créole	Fenouil braisé
	Rondelé aux noix	Gouda	Saint Paulin	Cantafrais	Brebis crème	Cantal	Fourme d'Ambert
	Compote pomme-ananas	Fruit de saison	Compote pomme	Crème dessert vanille	Fruit de saison	Pomme au four à la canelle	Carré framboise

1 potage 1 laitage et 1 fruit ou compote en plus chaque jour

[redacted]

III – COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DE LA CCPG

Distribution du Compte-rendu de la séance du 9 mars 2015 (Annexe 3)

Fréquence des réunions : 1 par mois

Prochaine réunion le 30 mars 2015.

IV – THÉ DANSANT DU PRINTEMPS 2015

<u>Beau succès pour notre thé dansant !!! (annexe 4)</u>

Un grand merci aux personnes ayant participé à cette journée : Mme GENEUX, Mme MARTINOD, Mme HUMBERT, Mme COURT, Mme ZELLER-PLANTE, Mme GILLET, Mr DANGUY ainsi que le personnel du service culturel et des services techniques.

160 personnes ont répondu à notre invitation. Corinne MULLER a emmené les danseurs jusqu'à 19 h dans une super ambiance. Toujours très apprécié, nos Aînés souhaiteraient que ce moment soit renouvelé régulièrement.

Gex 160 personnes ont assuré le succès du thé dansant organisé par le CCAS à l'Espace Perdtemps

Tous les aînés Gexois étaient invités au thé dansant gratuit organisé par le CCAS, mercredi en début d'après-midi à l'Espace Perdtemps. « Nous attendons 160 personnes, confiait l'adjointe des actions sociales Monique Moisan. Ambiance, détente et convivialité, marquaient cet après-midi festif, au son de l'orchestre de Corinne Muller. Tous les aînés ont joué le jeu et sont venus valser, exécuter madison, tangos et pasos, entourés des élus et en présence du maire. On notait la présence des aînés de Divonne, du club de Gex et de l'hôpital avec Jaïda Tritenne. Les conseillers municipaux mettaient les petits plats dans les grands en offrant, tartes et desserts variés avec des boissons, sur des tables décorées avec goût. Ils ont assuré le succès de la manifestation, à laquelle, le maire Patrice Dunand ne manquait pas d'assister.
S.B.

1 : Tous les aînés ont dansé, invités et servis par le CCAS, lors de cette manifestation conviviale, organisée par Monique Moisan, adjointe aux affaires sociales.

Intervention de Madame Monique MOISAN : *budget approximatif de 1000 € dont 400 € d'orchestre – goûter offert par le CCAS*
Intervention de Madame Dominique COURT : *Chute d'une personne dans les escaliers en sortant du thé dansant*

V – QUESTIONS DIVERSES

1. PIQUE-NIQUE

Fixer une date (voir pour mi-juin selon la météo)
Promenade du Journans comme en septembre 2014
Prévoir chapiteaux (Madame COURT)
Offert et organisé par le CCAS

2. SEMAINE BLEUE 2015

Madame COURT a plusieurs propositions et nous les fera parvenir par mail.
Goûter + spectacle

3. COLIS DE NOEL 2015

Distribution des colis pour les personnes âgées de 75 ans et plus vers la mi-décembre

Réfléchir aux différents produits pour juin (date de la prochaine commission à définir) car commandes vers juin/juillet (Petit Casino, Reygrobellet, Pelletier....)
Voir pour les produits de chez Duvillard (Madame HUMBERT)

4. REPAS DES ANCIENS 2016

Voir pour inviter les personnes à partir de 72 ans (savoir combien de personnes en plus)
L'année passée, 320 personnes avaient 75 ans
Faire appel d'offre pour les traiteurs suivants « Chez Gaël », « Jordan » et « Ô en Bouche »
Plusieurs traiteurs sur Crozet (Madame JOUANNET)

Monsieur AMIOTTE : *« Je tiens à remercier la Commune pour l'aide qu'elle apporter aux Resto du Cœur, cet effort n'est souvent pas fait ailleurs ».*

21) COMMISSION SCOLAIRE DU 14 AVRIL 2015

1- Organisation des APE 2015/2016 :

Madame MOREL présente le projet d'organisation des APE pour la prochaine année scolaire :

- Une décision doit être prise rapidement sur les horaires scolaires ainsi que des APE avant les inscriptions au périscolaire en mai.
D'autre part, les inscriptions aux APE doivent se faire aussi avant les vacances d'été.

- En raison du coût élevé de ces activités (604 € / enfant / an), gratuites par ailleurs pour les familles, il avait été évoqué la possibilité de changer l'organisation des APE, car la ville de Gex propose cette année 4 heures d'activités au lieu de 3 comme la loi le demande.
Il pourrait, par exemple, être mis en place 1h30 d'activités sur 2 jours (2 jours de classe courts et 2 jours longs, différents selon les écoles pour mutualiser les intervenants). Cela permettrait d'économiser 1 heure.

- Cependant, après les conseils d'école du deuxième trimestre, où ont été recueillis les avis des enseignants et des parents délégués, il s'est avéré que, hormis une seule école où les parents étaient plutôt favorables au changement, dans toutes les autres c'est l'organisation actuelle qui a été plébiscitée.

Pour quelles raisons ?

- pour la régularité du rythme de l'enfant, notamment des plus jeunes.
- parce qu'1h30 d'activités serait un temps trop long pour certains thèmes (pause cartable, conte, ...)
- parce que si l'on changeait de rythme, la pause méridienne se trouverait ramenée à 2 heures (pour pouvoir terminer à 16h30), donc serait trop longue et accidentogène ; sinon, il faudrait y placer d'autres activités, ce qui engage des coûts et une organisation supplémentaires.

En conclusion : il n'est pas proposé de changement d'horaires ni d'organisation des APE.

2- Comment diminuer le coût pour la Commune ?

La question se pose donc de trouver un moyen pour diminuer la charge de la Commune sur ces activités.
Il a été plusieurs fois proposé en conseil d'école de faire payer les familles, plutôt que de changer une organisation semblant satisfaisante ou, du moins, la moins perturbante.

- Il est donc envisagé de faire payer aux familles une cotisation à l'année, - quels que soient le nombre de jours de fréquentation et la date de l'inscription -, qui soit raisonnable et ne mette pas en difficultés les familles les plus modestes.

L'avantage d'une cotisation serait aussi de rendre ce service mieux reconnu.

- Il est proposé de garder les mêmes cinq tranches selon le quotient familial (comme pour les autres services : cantine, périscolaire, accueil de loisirs) :
  - ✓ inférieur à 345 : 0€
  - ✓ 345 à 690 : 50€
  - ✓ 690 à 900 : 80€
  - ✓ 900 à 1500 : 120€
  - ✓ supérieur à 1500 : 150€

Ces tarifs restent modestes, comparables à la plupart de ceux pratiqués dans les communes environnantes.

Mme SALVI demande s'il pourrait être envisagé de supprimer l'heure d'APE du vendredi, ce qui réduirait d'une heure les APE ?

Mme MOREL indique que cette suppression poserait le problème d'étendre le temps d'accueil périscolaire de 15h30 à 16h30 avec le risque d'un effectif supérieur qui nécessiterait l'embauche d'animateurs supplémentaires. Il n'y aurait pas de réelle économie.

M. TURIN demande si la mise en place d'un tarif ne va pas induire une exigence accrue de la part des familles sur les activités proposées.

Monsieur Le Maire répond que les activités proposées à ce jour sont de qualité. Les recettes attendues de la participation des familles devraient avoisiner 70 000 €, celles de l'Etat 40 000 €. Il reste quand même à la charge de la ville 490 000 €.
Il précise que dans le coût de 600 000 € a été inclus le salaire de la chargée de mission qui sera réparti sur trois années.

M. CHARPENTIER demande si une participation symbolique ne pourrait pas être demandée aux familles de la première tranche.

Monsieur le Maire répond d'une part, qu'il ne souhaite pas que ces familles puissent être amenées à ne pas devoir inscrire leurs enfants aux activités en raison d'un coût, si minime soit-il, que la recette attendue (2300 € environ sur la base d'un tarif de 10€, par exemple) ne serait pas importante, d'autre part.

Monsieur TURIN demande s'il est envisageable de diminuer le coût des intervenants.

Monsieur Le Maire indique qu'il souhaite conserver des activités de qualité.

3- Modifications diverses :

Madame Morel présente les modifications pour la prochaine année scolaire

- un PEDT (Projet Educatif de Territoire) va être rédigé. L'avant-projet a déjà été envoyé au DASEN.

Le but est d'apporter une cohérence éducative au niveau de la Commune et d'établir les partenariats.

- modification du règlement des APE : un chapitre intitulé "tarification" et "mode de règlement" a été ajouté (voir le projet joint).

Quelques modifications dans ce sens ont été également apportées au projet pédagogique.

- ✓ instaurer une inscription à l'année, d'où une modification des fiches d'inscription (voir proposition jointe). Dans ce cadre, une refonte complète des fiches d'inscription aux différentes activités proposées par la ville a été réalisée : une fiche famille pour les renseignements généraux qui sera accompagnée des documents liés à la facturation et autres justificatifs à fournir, et des fiches d'inscription propres à chaque activité. Les familles n'auront plus à fournir pour chaque inscription l'ensemble des documents.

Le prochain objectif sera, à terme, de permettre les inscriptions en ligne.

- ✓ ne pas proposer de choix mais simplement deux pôles à privilégier chaque semaine ; les coordinateurs feront un planning de manière à ce que l'enfant découvre différentes activités tout au long de l'année.

- ✓ essayer de prévoir les embauches et plannings d'intervenants à l'année (même si certains ne viennent que pour une période ou un trimestre).

Il a été élaboré un questionnaire de satisfaction à destination d'un panel de personnes (enfants délégués de classe, parents délégués, intervenants, directeurs d'école, personnel impacté par les APE). Il va être envoyé à la fin du mois, par mail, aux adultes précités ; quant aux enfants, ils seront réunis par petits groupes à la rentrée d'avril, soit au sein des APE, soit pendant le périscolaire ou le centre de loisirs, encadrés par le coordinateur APE qui les aidera à comprendre les questions et à y répondre. Il est demandé de l'adresser également aux conseillers municipaux.

Ce questionnaire devra être rendu au service Vie Quotidienne le 15 mai au plus tard et sera dépouillé par une animatrice qui accomplit quelques heures de travail administratif dans son emploi du temps.
Il nous permettra d'améliorer l'organisation de ce service en prenant en compte les remarques des différents acteurs.

4- Questions diverses :

- réorganisation des interventions CMR (Centres Musicaux Ruraux) :

Une certaine disparité existait entre les écoles. Les horaires des interventions musicales n'étaient plus en rapport avec le nombre de classes de chaque école.
D'autre part, l'école des Vertes Campagnes demandait plus d'heures de musique.

Madame Morel a rencontré la coordinatrice des CMR et elles ont réorganisé le planning des interventions sur la ville de Gex afin d'offrir des heures pleines pour les écoles et un temps plein de 24 heures pour l'intervenant.

Pour cela, il sera demandé au conseil d'approuver une augmentation de 45 minutes d'intervention par semaine. Le coût supplémentaire serait de 1318,13 € pour l'année.

- retour sur le Carnaval :

A l'arrivée sur l'Espace Perdtemps, il n'y a eu que la mise à feu du bonhomme carnaval, les enseignants ayant choisi de prendre le goûter l'après-midi dans les classes.
Les enfants ont, semble-t-il, été déçus de ne pas goûter à Perdtemps et déçus de la suppression du lâcher de ballons.
Il était difficile de faire autrement compte tenu du temps imparti pour cette manifestation. Une solution pourrait être de faire le carnaval un samedi mais ce ne serait plus le carnaval des écoles.

- Question sur une éventuelle 7ème classe à l'école des vertes Campagnes maternelle :

Au vu des effectifs actuels, la création d'un poste budgétaire est espérée. M. l'Inspecteur de l'Education Nationale en a fait la demande auprès de sa hiérarchie : à suivre…

M. TURIN demande s'il est envisagé de modifier la carte scolaire.

Monsieur Le Maire répond que ce n'est pas prévu dans l'immédiat. L'extension de l'école Parozet ne sera réalisée que dans deux ans. Les programmes immobiliers n'induisent pas forcément et dans l'immédiat une augmentation de la population scolaire. Cela a pu se vérifier au cours de ces dernières années.

22) COMMISSION FINANCES DU 15 AVRIL 2015

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE

REMARQUE :

Monsieur le Maire présente le CA de la Commune.

Lors de la séance du Conseil Municipal, seront soumis à vos délibérations :

- Le compte administratif,
- Le compte de gestion,
- Le budget supplémentaire qui en découle pour partie.

(L'objet de ces 3 documents budgétaires est décrit ci- dessous).

▪ **Le compte administratif**

C'est un constat permettant de déterminer de quelle manière les prévisions se sont concrétisées.

C'est le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées au cours de l'exercice.

Il est soumis au Conseil Municipal avant le 30 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Lors de la même séance du Conseil Municipal est examiné le budget supplémentaire qui reprend les résultats constatés au CA.

- **Le compte de gestion**

Il est examiné en même temps que le compte administratif.

Il est confectionné par le receveur municipal.

Il permet de confronter les opérations d'encaissement et de paiements effectuées par le comptable au regard des ordonnancements de dépenses et recettes effectués par le Maire.

Il doit parfaitement concorder avec le CA.

- **Le budget supplémentaire**

C'est un budget d'ajustement: en effet toutes les dépenses et recettes ne sont pas connues lors du vote du budget primitif.

C'est un budget de report : les résultats de l'exercice précédent ne sont pas connus lors du vote du budget primitif, le budget supplémentaire permet de répercuter, en cours d'année, les résultats de l'exercice comptable écoulé (excédent ou déficit de chaque section), ainsi que les reports de crédits non utilisés mais engagés sur l'exercice précédent.

LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :

Les opérations sont séparées en deux, d'une part le fonctionnement et d'autre part, l'investissement. Chacune de ces parties est appelée « SECTION ».

Chaque section, au niveau de la prévision, est équilibrée.

En 2014 l'équilibre de chacune des 2 sections était :

- Pour le fonctionnement : 19 871 945,90 € (page 10 du CA colonne 1)
- Pour l'investissement : 18 348 735,77 € (page 11 du CA colonne 1)

Les réalisations 2014 sont les suivantes :

- Pour le fonctionnement :
  - ✓ en dépenses 10 601 563,76 € (page 9 col 2)
  - ✓ en recettes 14 099 809,95 € (page 9 col 2)
- Pour l'investissement :
  - ✓ en dépenses 8 451 993,75 € (page 11 col 2)
  - ✓ en recettes 7 249 954,99 € (page 11 col 2)

Le résultat de l'exercice antérieur par section était :

- Pour le fonctionnement :

Un excédent de 6 027 045,90 € pour le fonctionnement (R002 page 9)

- Pour l'investissement :

Un excédent de 509 639,97 € pour le fonctionnement (R001 page 11)

Ces résultats ont été constatés lors de la soumission au Conseil Municipal du CA 2013 et repris au BS 2014.

Les 2 sections étaient excédentaires en 2013, ils s'ajoutent donc aux recettes constatées de l'exercice 2014.

Les résultats de l'exercice 2014 après reprise des résultats antérieurs, ceux de 2013, seront :

- En fonctionnement : 9 525 292.09 €
- En investissement : - 692 398.79 €

Les opérations engagées en 2014 et non terminées s'élèvent à : (haut page 6)

- En dépenses d'investissement : 2 465 482.13 €
- En recettes d'investissement : 703 000.00 €

Ces opérations seront reprises dans le budget supplémentaire. Elles sont déficitaires de **1 762 482,13 €.**

Après reprise de ces opérations le résultat d'investissement sera de :
1 762 482,13 + 692 398,79 = **2 454 880,92 €.**

Résultat cumulé 2014 :

Le résultat toutes sections confondues 2014 sera donc égal au résultat de la section fonctionnement, diminué du résultat de la section d'investissement, soit :
9 525 292,09 - 2 454 880,92 = 7 070 411,17 €

Cette somme est égale à la différence des montants figurant en page 5 « exécution du budget » en total cumulé : 28 589 450,81 - 21 519 039,64 = 7 070 411,17 €

Reprise des résultats 2014 en 2015 :

Il vous sera proposé après le vote du CA prenant acte de ces résultats :

- D'affecter une partie du résultat du fonctionnement en recette d'investissement correspondant au résultat d'investissement en considérant les restes à réaliser soit **2 454 880,92 €.** La différence 7 070 411,17€ étant inscrite en recettes de fonctionnement 2015 au budget supplémentaire 2015.

Le déficit constaté en investissement 692 398.79 € étant lui inscrit en dépenses d'investissement.

Le document qui vous a été remis pour la commission des finances comporte toutes explications sur les dépenses et recettes réalisées.

Remarque : il est précisé que les ratios (moyenne nationale) en page 3 n'ont pas été insérés car ils sont introuvables.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - ZA

Le CA de la ZA est déficitaire, en effet depuis la vente des dernières parcelles, les seules recettes concernent les loyers.

Le déficit constaté sera financé par un apport du budget commune 38 375,85 €.

Le budget ZA a souvent par le passé abondé les recettes de la Commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - FORÊT

Le budget de la forêt est excédentaire, ce qui nous permet, d'une part, de retirer au BS le versement que nous avions inscrit provenant de la Commune pour financer les travaux retenus en décembre 2014 et de reverser à la Commune une partie de l'excédent 41 737,88 €.

AFFECTATION RÉSULTAT - COMMUNE

Le CA a permis de constater les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	7 249 954.99 €
DEPENSES :	8 451 993.75 €
Résultat de l'exercice (déficitaire) :	1 202 038.76 €
Résultat antérieur (excédentaire) :	509 639.97 €
Déficit de clôture de l'exercice :	692 398.79 €

Les reports en dépenses d'investissement s'élèvent à 2 465 482.13 €, en recettes à 703 000.00 €, soit un déficit de 1 762 482.13 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	14 099 809.95 €
DEPENSES :	10 601 563.76 €
Résultat de l'exercice (excédent) :	3 498 246.19 €
Excédent antérieur reporté:	6 027 045.90 €
Excédent de clôture de l'exercice :	9 525 292.09 €

Considérant que le résultat de la section investissement est déficitaire de 692 398.79 € après reprises des résultats antérieurs,

Il vous est proposé d'affecter 2.454.880,92 € afin de couvrir le déficit constaté et les dépenses d'investissement reportées.

Le solde du résultat de fonctionnement : 7.070.411.17 € étant reporté au budget supplémentaire en section de fonctionnement.

AFFECTATION RÉSULTAT - FORÊT

Nous avons constaté les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	55 220.90 €
Dépenses de l'exercice :	65 180.24 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	9 959.34 €
Résultat antérieur déficitaire :	42 208.04 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	52 167.38 €

Il est précisé qu'aucun reste à réaliser n'a été maintenu

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	200 693.97 €
Dépenses de l'exercice :	110 194.97 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	90 499.00 €
Résultat antérieur excédentaire :	165 406.26 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	255 905.26 €

Il est donc proposé, le résultat de la section de fonctionnement étant excédentaire, d'affecter 52 167.38 € en investissement pour combler le déficit constaté de cette section augmenté des restes à réaliser. Le solde du résultat constaté en fonctionnement 203 737.88 €, en report antérieur de la section de fonctionnement.

BS COMMUNE 2015

Le document remis au commissaire a été commenté.

Il a été rajouté en recettes 37 000 € concernant les dotations de l'État (document rectifié adressé avec l'ordre du jour du Conseil Municipal).

En dépenses, la commission a proposé l'ajout de 20 000 € pour la réalisation d'une passerelle à Pitegny et 5 000 € pour enfouir réseau orange à Gex-la-Ville.

Le solde de recettes supplémentaires sera affecté à l'Ecole de Parozet.

BS ZA 2015

Prise en compte du déficit constaté en 2014.

BS FORÊT 2015

Lors du vote du budget primitif 2015, les résultats du CA 2014 n'étaient pas connus.

Nous avions donc prévu, pour financer les travaux retenus en forêt communale, le versement par le budget principal de 50 000,00 €.

et de la mise en page numérique, de 14 016 €. Nous avons la possibilité de garder le projet en l'état ou de choisir les stations à retenir, le devis pourra être adapté.

Pour l'avenir, la commission réfléchira à l'élargissement du parcours aux hameaux et à Tougin.

3. Création d'une page Facebook de la Commune

Monsieur le Maire a souhaité la création d'une page Facebook de la Commune afin de communiquer de manière plus directe sur les évènements et réalisations de la commune. La commission est favorable, avec des réserves sur la nécessité de maîtriser le contenu.

4. L'évolution du site internet

Monsieur Jérémie VENARRE présente les changements concernant le site internet. La commune va rejoindre le projet dirigé par le Centre de Ressources Informatiques (CRI) qui propose des sites clé en main aux collectivités et associations. Le CRI veut améliorer son offre et va intégrer les fonctionnalités de WordPress, le gestionnaire de contenu web le plus répandu. La Commune de Gex fait ainsi partie des trois villes tests pour le transfert vers ce nouveau gestionnaire de contenu. Cela aura pour conséquence une adaptation de la mise en page du site internet.

24) QUESTIONS DIVERSES

- Lecture des décisions :
  - ✓ Contrat de cession spectacle avec le théâtre des marionnettes de Belfort dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016,
  - ✓ Contrat de mandat pour les contributions numériques ADRC,
  - ✓ Convention d'engagement d'animation avec l'amicale des bouviers Bernois attelés dans le cadre de l'évènement du 19 avril 2015,
  - ✓ Contrat de cession d'un concert dans le cadre de la fête de la musique le 21 juin 2015,
  - ✓ Contrat de cession de droits de représentation du spectacle « Cravate Club » le 1er avril 2016 par l'association Carambolage Production dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016,
  - ✓ Contrat de vente du spectacle « Bella Ciao » dans le cadre de la fête de la musique le 21 juin 2015,
  - ✓ Occupation de la cantine scolaire Perdtemps primaire les 5-6-7 juin 2015 dans le cadre des festivités de la fête de l'Oiseau,
  - ✓ Tarifs du camping – saison 2015.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU LUNDI 1 JUIN 2015 A 18 H 30

avec présentation du projet de l'école de Parozet

La séance est levée à 20 heures

Le Secrétaire de Séance,
Christian PELLÉ

Le Maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX 01170

Les résultats venant d'être constatés, pour mémoire : déficit en investissement de 52 167.38 € ; excédent de fonctionnement de 255 905.26 €, vous avez décidé d'affecter un montant de 52 167.38 € en recettes d'investissement, article 1068, afin de combler le déficit d'investissement 2014.

L'excédent antérieur à reporter en recettes de fonctionnement sera donc de 203 737.88 €.

Il vous est donc proposé :

- de retirer au 7552 en recette, le versement précité de 50 000 € qui a permis d'engager les travaux que vous aviez décidés de réaliser le 8 décembre 2014.

- d'ajouter en dépenses de fonctionnement :

  - Au 61524 : 100 000 € afin de financer les dépenses d'abattage et de débardage des coupes sous contrat, dont nous avons toujours autant de mal étant donné le peu de lisibilité des documents ONF, à mesure l'impact.

  - Au 6282 : 12 000 € pour les frais de gardiennage de la forêt, puisque l'ONF a émis pour ceux-ci une facture de 25 000 € dont étant donné ce qui précède, il est impossible d'effectuer la vérification. Des explications ont été demandées à L'ONF.

  - Au 6522 : 41 737.88 € reversement au budget commune (équilibre du budget forêt).

Il s'agit de reprendre dans le budget forêt 2015 ces éléments.

23) COMMISSION COMMUNICATION ET VALORISATION PATRIMONIALE DU 23 AVRIL 2015

1. Choix du support des panneaux du parcours historique

Monsieur LABROSSE, de la société Terracarta, présente à la commission les deux possibilités de supports.

a. une impression numérique haute définition sur vinyl avec protection par plastification (anti tag et UV). Cet adhésif sera collé sur un dibond de 5mm monté sur PVC expansé type Komacel de 15mm. Ce support a une durée de vie de 10 ans à l'extérieur. En cas de dégradations, seul le vinyl peut être changé.
b. une impression en éloxage numérique sur un aluminium brossé de 1,5mm. Pour les pupitres, cet adhésif sera collé sur un PVC expansé type Komacel de 15mm. Ce support a un beau rendu visuel mais a une durée de vie uniquement de 5 ans à l'extérieur.

La commission choisit le support Komacel avec dibond et vinyl.

2. Proposition d'extension du parcours historique

Terracarta a soumis une 2ème proposition d'extension, suite à la demande de la commission de densifier le parcours au centre-ville. Le projet compte 30 nouvelles stations. Terracarta propose un devis, tenant compte de la recherche, de la rédaction